
Web social et djihadisme :
Du diagnostic aux remèdes

Marc Hecker

Juin 2015

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale. Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur

Publication réalisée avec le soutien du
Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques



ISBN : **978-2-36567-398-3**

© Ifri – 2015 – Tous droits réservés

Toute demande d'information, de reproduction ou de diffusion peut être adressée à publications@ifri.org

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tel : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tel : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : www.ifri.org

« Focus stratégique »

Les questions de sécurité exigent désormais une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection « **Focus stratégique** », d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du Centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, « **Focus stratégique** » fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD).

L'auteur

Marc Hecker, docteur en science politique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est chercheur au Centre des études de sécurité de l'Ifri. Il a écrit plusieurs ouvrages dont *War 2.0. Irregular Warfare in the Information Age* (Praeger, 2009 avec Thomas Rid). En plus de ses activités de recherche, il occupe les fonctions de directeur des publications de l'Ifri et de rédacteur en chef de la revue *Politique étrangère*.

Le comité de rédaction

Rédacteur en chef : Elie Tenenbaum

Assistant d'édition : Julien Mascaro

Comment citer cet article

Marc Hecker « Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes », *Focus stratégique*, n° 57, juin 2015.

Sommaire

Résumé	5
Introduction	7
L'évolution de l'utilisation du web social par les djihadistes	11
Du djihad 1.0 au djihad 2.0	11
Les fonctions du web social pour les djihadistes	17
La lutte contre l'utilisation du web social par les djihadistes	25
La censure des contenus djihadistes	25
La production de contre-discours	34
Conclusion	37
Références	39

Résumé

D'Al Qaïda à l'organisation Etat islamique, la mouvance djihadiste internationale a su s'adapter aux évolutions du web qu'elle utilise comme une véritable plateforme opérationnelle. Elle se sert ainsi d'Internet non seulement pour diffuser sa propagande mais aussi pour distiller des grandes orientations stratégiques et des conseils tactiques, pour recruter et pour lever des fonds. Autrefois très actifs sur des forums spécialisés, les groupes djihadistes ont migré depuis quelques années sur les réseaux sociaux. Les Etats qui font face à ces groupes ont réagi tardivement et de manière désordonnée. Aujourd'hui, la lutte prend principalement deux formes : la censure des contenus djihadistes sur Internet et la production de contre-discours.

* * *

From Al Qaeda to Islamic state, the international jihadist movement understands how to adapt to the web's evolution, which it is using as an operating platform. It uses the Internet not only to drive its propaganda but also to disseminate strategic orientations and tactical guidance, to recruit, and to raise funds. Formerly very active on dedicated forums, jihadist groups migrated a few years ago to social networks. States facing these groups reacted slowly and disorderly. Nowadays, the fight is taking two different shapes: the censorship of jihadist content on the Internet and the production of counter-propaganda.

Introduction

La Haine est le tonneau des pâles Danaïdes »¹, écrit Charles « Baudelaire dans *Les Fleurs du mal*. En quatre années, la guerre civile en Syrie, a fait plus de 200 000 morts² et le « tonneau de la Haine » paraît effectivement dépourvu de fond. Aux massacres perpétrés par le régime de Bachar el-Assad répondent les atrocités commises par les groupes djihadistes, au premier rang desquels figure l'organisation « Etat islamique » (EI). L'EI, à la différence du régime syrien, publicise les exactions de ses membres. Plusieurs vidéos de décapitations, crucifixions, amputations ou autres actes d'une violence inouïe sont ainsi mises en ligne chaque semaine³. Suivre la guerre civile en Syrie par l'intermédiaire d'Internet donne parfois le sentiment de feuilleter une encyclopédie illustrée de crimes de guerre. La stratégie de communication digitale de l'EI est réfléchie et rôdée. Elle vise tantôt à terroriser des adversaires, tantôt à attirer des sympathisants. Toutefois, l'utilisation du web par cette organisation et par d'autres groupes djihadistes ne se limite pas à de la propagande. Internet est devenu pour eux une véritable plateforme opérationnelle, ce qui constitue une évolution historique importante dans le rapport entre combattants irréguliers et télécommunications.

De manière schématique, ce rapport a connu trois phases – qui peuvent se chevaucher, au moins partiellement. La première s'étend de l'invention du télégraphe, au milieu du XIX^{ème} siècle, à la fin de la Première Guerre mondiale. Les télécommunications sont alors, pour les combattants irréguliers, une *cible*. Le télégraphe est en effet, pour les armées régulières, un outil de commandement et de contrôle. En sabotant les lignes télégraphiques, les combattants irréguliers désorganisent les armées adverses. T. E. Lawrence, engagé aux côtés de la rébellion arabe opposée à l'armée ottomane pendant la Première Guerre mondiale, l'explique dans *Les sept piliers de la sagesse* : « L'irréparable manque d'initiative des Turcs faisait de leur armée une armée "dirigée". Ainsi, en détruisant les télégraphes, nous les avons quasiment transformés en une foule sans chef »⁴.

La deuxième phase correspond à la massification de la radio puis de la télévision. Elle recouvre approximativement la période que l'historien

¹ Charles Baudelaire, « Le tonneau de la Haine », *Les Fleurs du mal*, 1857.

² Adam Taylor, « 200,000 dead ? Why Syria's rising death toll is so divisive », *The Washington Post*, 3 décembre 2014.

³ Charlie Winter, chercheur à la fondation Quilliam, évalue à une demi-douzaine le nombre de vidéos mises en ligne chaque semaine par l'EI. Cf. entretien avec Charlie Winter, Londres, 12 mars 2015.

⁴ T.E. Lawrence, *Seven Pillars of Wisdom*, Londres, Bernard Shaw, 1926, p. 620.

Eric Hobsbawm a appelé le « court XX^{ème} siècle »⁵, de 1914 à 1991 – même si on pourrait aisément arguer du fait qu'elle s'est poursuivie au-delà, avec l'expansion des chaînes de télévision satellitaire. Durant cette période, les télécommunications sont utilisées par les combattants irréguliers comme une *arme de propagande*. Un des cas les plus connus est celui de l'offensive du Têt pendant la guerre du Vietnam. Alors que le général Westmoreland assurait que la situation était sous contrôle, les combattants communistes vietnamiens déclenchent une vaste offensive au début de l'année 1968. Au prix de la perte de dizaines de milliers d'hommes, ils parviennent à pénétrer dans plusieurs villes du Sud Vietnam, et même à entrer brièvement dans l'enceinte de l'ambassade américaine à Saïgon⁶. D'un point de vue militaire, l'offensive du Têt peut être considérée comme un échec pour les combattants Viêt-Cong, obligés de se replier. Toutefois, l'effet psychologique de l'attaque est saisissant, comme l'explique Colin Powell dans ses mémoires : « Les images [...] d'un ennemi sans visage jaillissant soudainement au milieu de la capitale sud-vietnamienne eurent un effet profond sur l'opinion publique. [...] L'offensive du Têt a marqué un tournant, faisant naître des doutes sur le bien-fondé de la guerre dans les esprits des Américains modérés, pas seulement des hippies et des étudiants radicaux »⁷.

La troisième phase du lien entre combattants irréguliers et télécommunications a démarré avec l'émergence d'Internet et de façon plus nette encore avec l'essor du web social⁸. Le web est devenu une véritable *plateforme opérationnelle* pour les groupes non étatiques qui s'en servent pour diffuser des grandes orientations stratégiques, distiller des conseils tactiques, lever des fonds et recruter. Les groupes djihadistes – des différentes branches d'Al Qaïda à l'EI – en font un usage extensif qui sera étudié en détail dans le présent article.

Les trois phases présentées précédemment sont en réalité cumulatives : Internet est aujourd'hui, pour les djihadistes, à la fois une cible, une arme et une plateforme opérationnelle. L'aspect cible ne sera que peu développé ici car il concerne moins l'utilisation du web social que la mise en œuvre de techniques de pénétration de réseaux à des fins d'espionnage ou de sabotage. Dans la semaine qui a suivi l'attentat contre

⁵ Eric J. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Le court vingtième siècle*, Bruxelles, Editions Complexe, 1994.

⁶ William Thomas Allison, *The Tet Offensive : A Brief History with Documents*, New York, Taylor and Francis, 2008, pp. 42 - 48.

⁷ Colin L. Powell et Joseph E. Persico, *My American Journey*, New York, Random House, 1995, p. 120.

⁸ Le web social, ou web 2.0, est né au milieu de la première décennie des années 2000 lorsque les évolutions technologiques ont permis de simplifier grandement le processus de publication de données sur Internet. Le web est alors devenu un gigantesque espace de rencontres, de discussions et d'échanges. Le web social englobe les réseaux sociaux mais ne s'y limite pas. Sur ce point, lire. Marc Hecker, Nicolas Vanbremeersch, Marguerite de Durand et Thibault Souchet, *Nature et conséquence des réseaux sociaux pour les forces armées*, étude réalisée pour le compte du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), septembre 2012.

Charlie Hebdo, 19 000 sites français ont fait l'objet de cyber-attaques⁹, généralement peu sophistiquées. Plus élaborée a été la cyber-attaque qui a touché le réseau de TV5 en avril 2015 : revendiquée par le « CyberCaliphate », elle a eu pour effet d'interrompre les programmes de la chaîne de télévision française et de diffuser sur son site Internet un message condamnant l'intervention militaire de la France en Irak. Les aspects arme de propagande et plateforme opérationnelle seront en revanche au cœur du présent article car ils reposent sur une utilisation abondante du web social. Après avoir étudié le développement de la présence des groupes djihadistes sur Internet, l'accent sera mis sur la manière dont les Etats occidentaux – et plus spécifiquement la France – luttent contre ce phénomène .

⁹ Alain Ruello, « Vague de cyber-attaques sans précédent en France », *Les Echos*, 15 janvier 2015.

L'évolution de l'utilisation du web social par les djihadistes

Les groupes djihadistes ont investi le web dès les années 1990. Leur présence sur Internet a évolué au gré des changements technologiques : à la transition du web 1.0 au web 2.0 a correspondu le passage du djihad 1.0 au djihad 2.0. Cette évolution sera étudiée dans un premier temps, avant de se pencher dans un deuxième temps sur les fonctions du web social pour la mouvance djihadiste.

Du djihad 1.0 au djihad 2.0

Avant l'ère d'Internet, les djihadistes diffusent leur propagande audiovisuelle sur des cassettes VHS. En 1984, alors que les troupes soviétiques occupent l'Afghanistan, Oussama Ben Laden et Abdallah Azzam créent le « Bureau des services », considéré comme l'ancêtre d'Al Qaïda¹⁰. Cette structure a pour mission d'encourager les musulmans – notamment du monde arabe – à venir soutenir les moudjahiddines afghans. Elle édite une revue arabophone intitulée *Al Jihad* et largement diffusée dans le monde arabe mais aussi en Europe et aux Etats-Unis où Abdallah Azzam donne nombre de conférences pour sensibiliser à la cause afghane¹¹. Elle dispose également d'une modeste unité de production audiovisuelle, appelée *mir'at al-jihad* (« Miroir du djihad »), qui n'aurait produit que deux films de piètre qualité¹². A la fin des années 1980, le Centre pour la création de l'information islamique, établi à Peshawar, réalise des vidéos à la gloire des moudjahiddines où l'on commence à voir apparaître un thème qui deviendra récurrent dans la propagande djihadiste : le culte des « martyrs »¹³. Oussama Ben Laden et Abdallah Azzam apparaissent dans ces vidéos.

Le « Bureau des services » est par ailleurs doté d'un service de presse, chargé de faciliter l'accès des journalistes étrangers aux moudjahiddines et dont le responsable aurait été affublé du nom de guerre « Abou Reuters »¹⁴. En 1996, les Talibans arrivent au pouvoir à Kaboul. Ben Laden met fin à son exil soudanais et s'installe en Afghanistan, où il développe son projet de djihad global. Son intérêt pour les grands médias internationaux, qui lui permettent de s'adresser à l' « ennemi lointain », se

¹⁰ Jean-Pierre Filiu, *Les neuf vies d'Al-Qaïda*, Paris, Fayard, 2009, p. 38.

¹¹ Thomas Hegghammer, « Abdallah Azzam, l'imam du jihad », in Gilles Kepel et Jean-Pierre Milelli (dir.), *Al Qaïda dans le texte*, Paris, PUF, 2005, pp. 130-131.

¹² Abdelasiem el Difraoui, *Al Qaïda par l'image*, Paris, PUF, 2013, p. 98.

¹³ *Ibid.*, pp. 102-109.

¹⁴ Hanna Rogan, « Abu Reuter and the e-Jihad », *Georgetown Journal of International Affairs*, Summer - Fall 2007, pp. 89-96.

confirme. De 1996 à 1998, il rencontre ainsi des journalistes d'*Al Quds Al Arabi*, *Al Jazira*, *Channel 4* et CNN. L'intermédiaire qui conduit les journalistes jusqu'aux caches de Ben Laden est le djihadiste d'origine syrienne Abou Moussab al Sourî qui acquiert ultérieurement une certaine notoriété par la publication d'un livre intitulé *Appel à la résistance islamique globale*¹⁵. Al Sourî possède une grande expérience de la communication puisqu'il s'est notamment occupé du bulletin *Al-Ansar* du Groupe islamique armé (GIA) algérien en 1994 et 1995. Il opère alors depuis Londres, où les autorités britanniques tolèrent l'activisme des groupes islamistes les plus radicaux¹⁶. Pendant la guerre civile algérienne, des cassettes vidéo de soutien au GIA sont également produites. Les films, souvent montés en Europe, sont renvoyés clandestinement au Maghreb pour être utilisés à des fins de recrutement. Un tel trafic est risqué, les forces de l'ordre algériennes, marocaines et tunisiennes faisant la chasse aux djihadistes et à leurs sympathisants¹⁷.

Certains djihadistes comprennent rapidement qu'Internet permet de diffuser très largement du texte, du son et des images, et de réduire considérablement les risques liés à la contrebande de propagande traditionnelle (bulletins, revues, cassettes audio et vidéo). Les premiers sites web djihadistes font leur apparition dans les années 1990. Dès 1991 est créé un site appelé *Islamic Media Center* (IMC) qui est resté actif jusqu'au milieu des années 2000 et sur lequel on trouve aussi bien de la propagande que des conseils opérationnels¹⁸. En 1996 ou 1997, un étudiant en informatique de l'*Imperial College* de Londres – et vétéran de la guerre en ex-Yougoslavie – lance *azzam.com*¹⁹. Ce site dispose de correspondants en Bosnie, en Tchétchénie et en Afghanistan. Il propose de communiquer de la littérature et des vidéos djihadistes à toute personne envoyant de l'argent à une boîte postale située dans la capitale britannique²⁰. Si IMC et *azzam.com* soutiennent les causes djihadistes, ils n'émanent pas pour autant d'une initiative d'Al Qaïda. Il faut attendre février 2000 pour que l'organisation dispose de son propre site web, *maalemajihad.com*, suivi en mars 2001 par *alned.com*²¹. Quelques semaines plus tard, Al Qaïda lance sa propre agence de production audiovisuelle, As-Sahab. La première vidéo diffusée par As-Sahab célèbre l'opération-suicide contre l'USS Cole qui aboutit à la mort de 17 marins

¹⁵ Brynjar Lia, *Architect of Global Jihad. The Life of Al-Qaida Strategist Abu Mus'ab al-Suri*, Londres, Hurst, 2008, pp. 160-174.

¹⁶ Dominique Thomas, *Le Londonistan. La voix du djihad*, Paris, Michalon, 2003.

¹⁷ Omar Nasiri, *Au cœur du djihad*, Paris, Flammarion, 2006, pp. 101-103.

¹⁸ Brynjar Lia, « Jihadi Web Media Production: Characteristics, trends, and future implications », présentation à la conférence *Check the Web* sur le thème « Monitoring, Research and Analysis of Jihadist Activities on the Internet – Ways to deal with the issue », Berlin, 26-27 février 2007.

¹⁹ John Curtis Amble, « Combating Terrorism in the New Media Environment », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 35, n° 5, 2012, pp. 339-353.

²⁰ Dominic Casciani, « The battle to prosecute Babar Ahmad », *BBC*, 5 avril 2012, accessible à l'adresse : <http://www.bbc.com/news/uk-17606337> consulté le 27 avril 2015.

²¹ Aaron Y. Zelin, « The State of Global Jihad Online. A Qualitative, Quantitative and Cross-Lingual Analysis », rapport de la New America Foundation, janvier 2013.

américains²². Le nombre de vidéos produites croît ensuite de manière impressionnante : six en 2002, 11 en 2003, 14 en 2004, 16 en 2005, 58 en 2006 et 97 en 2007²³. Dans les premières années, ces vidéos sont envoyées à *Al Jazira*, puis les responsables d'As-Sahab décident de mettre les vidéos directement en ligne²⁴.

A la suite des attentats du 11 septembre 2001, les Etats-Unis et leurs alliés déclenchent l'opération « Enduring Freedom ». En quelques semaines, le régime des Talibans s'effondre et Al Qaïda perd son sanctuaire afghan. Les camps d'entraînement djihadistes sont détruits et nombre de combattants sont tués ou arrêtés. Oussama Ben Laden et Ayman al Zawahiri sont obligés de fuir. Pour survivre, Al Qaïda se transforme d'une organisation centralisée et hiérarchisée en une mouvance décentralisée. La première « filiale » d'Al Qaïda est ouverte en Irak en 2004, sous l'autorité d'Abou Moussab al Zarqaoui. La décentralisation s'opère également sur Internet avec la création de la « fondation Al Furqan pour la production médiatique » en octobre 2006, peu après la création formelle de l'Etat islamique en Irak, ancêtre de l'EI. Le même modèle est observé pour les autres « filiales » comme Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) qui se dote d'un organe de production appelé « institut Al Andalus de production médiatique ».

La décentralisation sur le web de la mouvance djihadiste est favorisée par deux autres phénomènes. Premièrement, les grands sites liés à Al Qaïda se révèlent particulièrement instables. Ils font en effet l'objet d'attaques ou de procédures répétées de services gouvernementaux ou d'activistes. C'est ainsi que le site *alned.com* cesse ses activités en 2002 avant de rouvrir sous un autre nom²⁵. La duplication des contenus – par la création de « sites miroirs » ou par la reprise partielle de données sur des sites de sympathisants – est, dès le début des années 2000, vue comme une manière de renforcer la résilience de la présence djihadiste sur Internet. Deuxièmement, les évolutions technologiques contribuent à la décentralisation. En effet, le passage du web 1.0 au web 2.0 est dû au développement de technologies qui facilitent la mise en ligne de contenus. Nombre de consommateurs de données numériques – qui se contentaient de lire des sites web écrits par d'autres – se transforment alors en producteurs. L'avènement du web 2.0 se matérialise – avant l'arrivée des réseaux sociaux – par la multiplication des forums. La sphère djihadiste n'échappe pas à ce phénomène avec l'émergence de forums djihadistes. Du djihad 1.0, on passe au djihad 2.0.

²² Rohan Gunaratna, « The threat to the maritime domain: how real is the terrorist threat? », in Jeffrey H. Norwitz, *Armed Groups: Studies in National Security, Counterterrorism and Counterinsurgency*, US Naval War College, Washington D.C., US Government Printing Office, 2008, pp. 75-85.

²³ Thomas Rid et Marc Hecker, *War 2.0. Irregular Warfare in the Information Age*, Westport, Praeger, 2009, p. 203.

²⁴ Brynjar Lia, « Jihadi Web Media Production », art. cit., p. 10.

²⁵ Gabriel Weimann, *Terror on the Internet. The New Arena, the New Challenges*, Washington D.C., USIP Press, 2006, p. 199. Voir aussi : Gabriel Weimann, « Al Qaïda's extensive use of the Internet », *CTC Sentinel* (Combating Terrorism Center, Westpoint), vol. 1, n° 2.

La période faste des forums djihadistes s'étale du milieu de la première décennie des années 2000 à 2012-2013. Les premiers forums apparaissent sous la forme de sections spécifiques de sites web classiques. C'est le cas, par exemple, d'Al Tawhid qui diffuse notamment des contributions d'idéologues du Londonistan comme Abu Qatada et Abu Hamza²⁶. Puis se développent des forums qui marquent la « djihadosphère » : Al-Ikhlâs, Al-Firdaws, Al-Buraq, Al-Hesba, Al-Falloujah, Ansar Al Mujahideen²⁷, Al-Shumukh, Al-Fida al-Islam, etc. La plupart des forums sont arabophones mais il existe aussi des sections voire des forums complets dans d'autres langues, en particulier en anglais. Les forums anglophones sont toutefois moins actifs que les forums arabophones²⁸. De 2007 à 2009, le nombre de fils de discussion sur le principal forum arabophone, Al-Falloujah, passe de 18 000 à 56 000²⁹. Dans un rapport publié en janvier 2012, les services de renseignement néerlandais estiment que 25 000 djihadistes originaires d'une centaine de pays sont membres de forums³⁰.

Les forums francophones sont peu nombreux. Le plus connu d'entre eux est Ansar al-Haqq, créé en décembre 2006, après la fermeture de deux sites qui concentraient alors l'essentiel de l'attention des djihadistes francophones : Minbar-SOS et Ribaata.org (ex-Assabyle.com)³¹. Parmi les autres forums francophones, on peut citer Le Jardin des Croyantes, réservé aux femmes, ou encore Nidâ At-Tawhîd. De 2006 à 2011, environ 50 000 messages sont postés sur Ansar al-Haqq. Plus de 2 500 membres sont alors inscrits sur ce forum mais l'essentiel des discussions est animé par une centaine d'individus³². Ansar al-Haqq est toujours en ligne en 2015, même s'il a connu de sérieux déboires depuis 2010 à la suite de l'arrestation de plusieurs de ses membres³³, du gel des

²⁶ Manuel R. Torres-Soriano, « The Dynamics of the Creation, Evolution, and Disappearance of Terrorist Internet Forums », *International Journal of Conflict and Violence*, vol. 7, n°1, 2013, pp. 164-178.

²⁷ Sur le cas d'Ansar al Mujahideen, voir : Manuel R. Torres-Soriano, « The Hidden Face of Jihadist Internet Forum Management: The Case of Ansar Al Mujahideen », publication mise en ligne le 4 septembre 2014 sur le site de l'éditeur Taylor & Francis, en attente de publication dans la revue *Terrorism and Political Violence*.

²⁸ Aaron Y. Zelin, « The State of Global Jihad Online », art. cit., pp. 7-8.

²⁹ Thomas Hegghammer, « Interpersonal Trust on Jihadi Internet Forums », Draft chapter to be included in Diego Gambetta (dir.), *Fight, Flight, Mimic: Identity Signaling in Armed Conflicts*, mis en ligne en février 2014 sur le site de Thomas Hegghammer.

³⁰ « Jihadism on the Web. A breeding ground for Jihad in the modern age », General Intelligence and Security Service, Ministry of the Interior and Kingdom Relations of the Netherlands, 2012, p. 6.

³¹ Benjamin Ducol, « Uncovering the French-speaking jihadisphere: An exploratory analysis », *Media, War and Conflict*, vol. 5, n°1, 2012, pp. 51-70. Abdel Rahman Ayachi et Raphaël Gendron, les principaux animateurs d'Assabyle.com, ont été condamnés à 10 mois de prison en Belgique en 2006. Ils sont tous les deux décédés dans des combats en Syrie en 2013.

³² Ces chiffres sont tirés de l'article de Benjamin Ducol cité précédemment. D'après une autre source, le forum Ansar al-Haqq comptait, à l'automne 2012, 3 680 membres et hébergeait 83 343 messages. Cf. « Ansar al-Haqq, le forum islamiste français fermé suite à l'arrestation de 12 suspects », Memri, 11 octobre 2012.

³³ Pierre Alonso, « Le bug du cyberjihad », *OWNI*, 28 mars 2012.

avoirs de certains d'entre eux³⁴, de la condamnation de son principal administrateur pour provocation directe aux actes de terrorisme et apologie du terrorisme³⁵, et de cyberattaques³⁶.

Pendant l'âge d'or des forums djihadistes, les plateformes les plus en vue sont celles qui bénéficient d'une forme d'adoubement par des organisations combattantes. Deux structures doivent être mentionnées ici : Al Fajr Media Centre et le Global Islamic Media Forum (GIMF). La première est considérée comme « un distributeur officieux de propagande d'Al Qaïda. Quand Al Fajr choisit de coopérer avec un forum, les utilisateurs comprennent que le site en question bénéficie du sceau d'approbation des moudjahidines et que l'on peut faire confiance à son contenu »³⁷. Quant au Global Islamic Media Forum (GIMF), il est né en 2004 de la fusion du Global Islamic Media Group (GIMG) et du Global Islamic Media Centre (GIMC)³⁸. Le GIMG démarre en juin 2001 sous la forme d'une liste de diffusion Yahoo puis est accompagné d'un site web accessible uniquement par mot de passe. Au moment de sa fermeture en 2004, le GIMG compte 7 400 membres. Le GIMC fonctionne de manière assez proche. Il est lié dès l'origine à Ahmad al-Wathiq Billah qui explique en 2003 dans un message posté sur un groupe Yahoo qu'Internet peut être considéré comme une sorte d'université djihadiste³⁹. Le GIMF héberge de la propagande de différents groupes djihadistes, met en valeur les contenus qu'il reçoit en les éditant et leur assure une large diffusion en les traduisant dans des langues occidentales. A partir de 2005, le GIMF produit de courts programmes de web-télévision intitulés « Sawt al-Khilafa » (la voix du Califat)⁴⁰. Dès 2006-2007, le GIMF est présent dans la sphère francophone par l'adoubement d'un groupe de discussion fermé appelé Rafidayin Center qui regroupe des membres influents de la djihadosphère francophone⁴¹.

Le déclin des forums djihadistes intervient progressivement, et ce pour deux raisons principales. La première a trait au lien de confiance entre participants – élément essentiel au bon fonctionnement des forums – qui

³⁴ Arrêté du 25 juillet 2013 portant application des articles L. 562-1 et suivants du code monétaire et financier, *Journal Officiel de la République Française*, n° 174, 28 juillet 2013.

³⁵ Romain L., alias Abou Siyad al-Normandy, a été condamné le 4 mars 2014 à une peine de trois ans de prison dont deux avec sursis pour avoir traduit et mis en ligne des extraits du webmagazine *Inspire* produit par Al Qaïda dans la Péninsule Arabique, sur ce point, lire Jugement n° 27 de la 17^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, 4 mars 2014.

³⁶ Gueric Poncet, « *Charlie Hebdo* : les Anonymous attaquent des sites web djihadistes », *LePoint.fr*, 12 janvier 2015.

³⁷ Manuel Torres-Soriano, « Creation, Evolution, and Disappearance of Terrorist Internet Forums », art. cit.

³⁸ Manuel Torres-Soriano, « Between the Pen and the Sword: The Global Islamic Media Front in the West », *Terrorism and Political Violence*, vol. 24, n° 5, 2012, pp. 769-786.

³⁹ Hanna Rogan, « Jihadism online. A study of how Al Qaida and radical islamist groups use the Internet for terrorist purposes », FFI Rapport, 2006, p. 24.

⁴⁰ Stephen Ulf, « The Voice of Caliphate Looks Beyond Iraq », *Terrorism Focus* (The Jamestown Foundation), vol. 2, n° 22, 29 novembre 2005.

⁴¹ Jugement n° 16 de la 10^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, 18 février 2011, p. 17.

apparaît de plus en plus difficile à établir. Les forums sont rapidement surveillés et infiltrés par les services de renseignement. De 2006 à 2008, le forum al Hesba aurait même été géré par la CIA et les services de renseignement saoudiens en vue de détecter le plus en amont possible d'éventuels projets d'attentats⁴². Lorsque des forums disparaissent – victimes de cyber-attaques – puis réapparaissent, ils suscitent la suspicion de leurs utilisateurs qui pensent qu'une opération d'infiltration pourrait être en cours. Il arrive que des forums mettent en garde contre d'autres forums qui seraient tombés entre les mains de services de renseignement, provoquant une réelle confusion au sein de la djihadosphère⁴³. En 2010, le forum Al-Falloujah voit sa réputation mise à mal par la publication d'un fichier PDF corrompu du premier numéro du webmagazine djihadiste *Inspire*. Cette action de sabotage aurait été réalisée par les services de renseignement britanniques⁴⁴. La deuxième raison qui contribue à expliquer le déclin des forums est l'existence d'une alternative technologique avec le développement des réseaux sociaux.

En 2008, des contributeurs au forum Al-Falloujah appellent à « envahir » Facebook et YouTube pour, respectivement, y créer des groupes de soutien à Al Qaïda et y diffuser des vidéos de propagande⁴⁵. Ces appels ne rencontrent toutefois qu'un écho modéré. Nombre de djihadistes se montrent méfiants à l'égard des grands réseaux sociaux, créés aux Etats-Unis et soupçonnés par les radicaux d'être liés aux services de renseignement américains. Sur un forum, un membre met en garde contre « JewTube » et les appels à la prudence se multiplient⁴⁶. La donne change réellement à partir de 2012, année où le djihad en Syrie commence à attirer un flux important de volontaires étrangers. Parmi eux se trouvent des centaines puis des milliers de jeunes occidentaux, habitués à utiliser Facebook, Twitter et YouTube. Les pages Facebook et les comptes Twitter créés – soit directement par ces volontaires, soit par des sympathisants vivant hors de Syrie – deviennent populaires et de nouvelles stars de la djihadosphère émergent comme Musa Cerantonio, Ahmad Jibril ou Shami Witness⁴⁷. Twitter apparaît vite comme la principale plateforme de dissémination de liens vers des contenus djihadistes, les liens les plus partagés menant à des vidéos sur YouTube⁴⁸. A la fin de l'année 2014, environ 46 000 comptes Twitter seraient utilisés par des membres ou des sympathisants de l'EI⁴⁹. Ses comptes ont en moyenne 1 000 *followers*,

⁴² Thomas Hegghammer, « Interpersonal Trust on Jihadi Internet Forums », *art. cit.*, p. 13.

⁴³ *Ibid.*, p. 20.

⁴⁴ Manuel Torres-Soriano, « Creation, Evolution, and Disappearance of Terrorist Internet Forums », *art. cit.*

⁴⁵ Murad Batal al-Shishani, « Taking al-Qaeda's Jihad to Facebook », *Terrorism Monitor* (The Jamestown Foundation), vol. 8, n° 5, 4 février 2010.

⁴⁶ « Jihadism on the Web... », *op. cit.*, p. 8.

⁴⁷ Joseph A. Carter, Shiraz Maher et Peter R. Neumann, « #Greenbirds: Measuring Importance and Influence in Syrian Foreign Fighters Networks », The International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence (ICSR, King's College London), 2014.

⁴⁸ Nico Prucha et Ali Fisher, « Tweeting for the Caliphate », *CTC Sentinel*, vol. 6, n° 62, juin 2013.

⁴⁹ J.M. Berger et Jonathon Morgan, « The ISIS Twitter Census. Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, Analysis Paper, n° 20, mars 2015.

alors que la moyenne générale du nombre de *followers* sur Twitter se situe aux alentours de 200. La présence des djihadistes sur Internet est donc devenue très importante et ils ont rapidement appris à mettre cette technologie au profit de la cause qu'ils défendent.

Les fonctions du web social pour les djihadistes

Le web social remplit différentes fonctions pour les djihadistes. Celle qui vient immédiatement à l'esprit est une fonction de propagande, déjà mise en avant il y a dix ans par Ayman al Zawahiri lorsqu'il écrivait que « plus de la moitié de la bataille se joue sur le front des médias »⁵⁰. Même les personnes qui ne s'intéressent pas au conflit en Syrie et en Irak peuvent être confrontées à la rhétorique et aux images de groupes djihadistes. Ceci est particulièrement frappant pour l'EI, que ce soit parce que cette organisation sait « pousser » ses contenus sur les réseaux sociaux ou parce que les médias traditionnels commentent abondamment les vidéos qu'elle met en ligne, n'hésitant pas à faire des éditions spéciales après la diffusion sur Internet d'images particulièrement choquantes⁵¹. Parmi les techniques mises en œuvre par l'EI pour attirer l'attention sur sa propagande sur le web social, on peut citer le détournement de *hashtags* et l'utilisation d'applications permettant de diffuser des contenus en masse. On a vu par exemple les mots-dièse #WC2014 ou #Brazil2014, beaucoup utilisés pendant la coupe du monde de football 2014, détournés par des sympathisants de l'EI pour faire connaître les vidéos djihadistes à un nouveau public⁵². Plus récemment, les *hashtags* #stopdjihadisme – lancé par le gouvernement français après les attentats de Paris – et #IwillcometoTunisia – créé en solidarité avec les Tunisiens après l'attaque du musée du Bardo – ont aussi fait l'objet de détournements. En ce qui concerne les applications permettant de diffuser des tweets en masse, on peut citer « Al Fajr al-basha'ir » – supprimée par Twitter en juin 2014 après plusieurs mois d'activité – qui permettait de faire apparaître des sujets en *trending topics* sans se faire repérer par les algorithmes de détection de spam⁵³. Au moment de la prise de Mossoul, l'EI a ainsi pu diffuser 40 000 tweets en une journée. D'autres applications du même type ont vu le jour depuis – comme « Cheap Juice 3 » en mars 2015 – mais elles ont rapidement été supprimées.

La propagande de l'EI fait apparaître cette organisation tantôt comme un groupe terroriste, un mouvement de guérilla ou un Etat en construction. La stratégie de terreur – qui caractérise le groupe terroriste – est celle qui a le plus d'écho dans les pays d'occidentaux, en particulier quand des ressortissants de ces pays sont exécutés. Les vidéos d'exécution sont savamment mises en scène. Certains codes, déjà utilisés

⁵⁰ Lettre d'Ayman al Zawahiri à Abou Moussab al Zarqawi, 9 juillet 2005, accessible à l'adresse : http://fas.org/irp/news/2005/10/letter_in_english.pdf consulté le 4 mai 2015.

⁵¹ Discussion avec Abdelasiem el Difraoui, 17 mars 2015. Voir aussi Jean-Pierre Filiu, « Barbarie jihadiste et terreur médiatique », *Cités*, n° 1, 2015, pp. 27-38.

⁵² James P. Farwell, « The Media Strategy of ISIS », *Survival*, vol. 56, n°6, décembre 2014 - janvier 2015, pp. 49-55.

⁵³ J.M. Berger, « How ISIS Games Twitter », *The Atlantic*, 16 juin 2014.

dans les « *snuff movies* djihadistes »⁵⁴ d'Abou Moussab al Zarqaoui il y a plus de dix ans, sont repris dans les scènes de décapitation de l'EI. Par exemple, il est fréquent que les otages soient vêtus d'une tunique orange, en référence aux prisonniers de Guantanamo. Trois différences importantes peuvent néanmoins être notées. Tout d'abord, les vidéos de l'EI sont plus stylisées : effets spéciaux, gros plans et ralentis sont couramment utilisés. Ensuite, les vidéos d'exécution sont plus fréquentes. L'EI a divisé son territoire en entités administratives (*wilaya*) et chacune de ces entités diffuse ses propres vidéos. En conséquence, plusieurs nouvelles vidéos d'exécution sont disponibles chaque mois. Les vidéos de décapitation d'occidentaux sont relativement rares car il y a peu d'otages occidentaux aux mains de l'EI. En revanche, les scènes d'exécution de soldats syriens, de « traîtres », de « collaborateurs », d'« espions » ou d'« infidèles » sont courantes. Enfin, les méthodes de terreur de l'EI traduisent une escalade dans l'horreur. Si les décapitations ont toujours cours, on peut aussi voir des individus brûlés vifs⁵⁵, jetés du haut d'immeubles⁵⁶, lapidés, exécutés par des enfants⁵⁷, ou encore écervelés d'un coup de fusil à pompe⁵⁸. Certaines vidéos d'exactions sont destinées à un public occidental, d'autres à une audience régionale et d'autres encore à des acteurs locaux (soldats syriens et irakiens⁵⁹, minorités persécutées, populations sunnites contraintes d'obéir à l'EI⁶⁰). Elles visent, selon les cas, soit à susciter une intervention militaire, soit à obtenir une forme de soumission par la terreur.

La propagande de l'EI fait aussi apparaître cette organisation comme un mouvement de guérilla dont les pratiques ne sont pas sans rappeler les principes de guerre révolutionnaire définis par Mao Tsé-toung⁶¹. Le travail idéologique – en l'occurrence politico-religieux – mené auprès des populations est ainsi mis en avant par l'EI. Certaines vidéos montrent l'ouverture de bureaux de prédication (*da'wa*) ou des tournées de prêcheurs. On voit aussi des patrouilles de police religieuse informer les populations de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas, selon l'interprétation des normes islamiques faite par l'EI. Certaines actions sociales destinées à « gagner les cœurs et les esprits » des populations

⁵⁴ Jean-Pierre Filiu, « Barbarie jihadiste et terreur médiatique », art. cit. L'expression « snuff movie », apparue dans les années 1970 aux Etats-Unis, désigne des films tournés illégalement où le personnage principal est véritablement tué.

⁵⁵ « The burning of the murtaf pilot », *Dabiq*, n° 7, février 2015, p. 5.

⁵⁶ « Clamping down on sexual deviance », *Dabiq*, n° 7, février 2015, pp. 42-43.

⁵⁷ « The lions of tomorrow », *Dabiq*, n° 8, mars 2015, pp. 20-21.

⁵⁸ Entretien téléphonique avec Nico Prucha, 19 février 2015.

⁵⁹ Patrick Cockburn, *The Rise of Islamic State. ISIS and the Sunni Revolution*, London, Verso, 2015, p. 17.

⁶⁰ Il arrive que l'EI organise des diffusions publiques de ses propres vidéos pour les populations locales. Parfois, l'EI filme les réactions des populations et produit une nouvelle vidéo pour montrer que les habitants approuvent ses actions. Ex : Aaron Y. Zelin, « New video message from the Islamic State : "Joy of the Muslims with the Retribution from the Jordanian Pilot – Wilayat Ninawa" », *Jihadology*, 7 février 2015.

⁶¹ Mao Tsé-toung, « Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine », in *Ecrits militaires*, Pékin, Editions en langues étrangères, 1964, pp. 83-17.

sont filmées et mises en ligne⁶². D'autres vidéos insistent sur les actions de l'EI visant à mettre à mal la structure politico-administrative adverse, notamment en assassinant des fonctionnaires ou des membres des forces de l'ordre⁶³. Enfin, l'EI met également en avant ses capacités militaires de mouvement de guérilla. Certaines de ces vidéos sont assez sommaires : il s'agit essentiellement d'opérations paramilitaires filmées avec des caméras de type GoPro. D'autres sont en revanche beaucoup plus sophistiquées. On peut par exemple y voir des images filmées à l'aide de drones⁶⁴ ou des scènes de combats agrémentées d'effets spéciaux. A cet égard, on peut citer la série de vidéos intitulée « Clanging of Swords » publiée par Al-Furqan Media ou, plus encore, « Flames of War », un « documentaire » d'une heure diffusé par Al-Hayat Media Center en septembre 2014⁶⁵. Les scènes de combats – qui peuvent évoquer des jeux vidéos comme *Call of Duty* – sont très populaires dans la djihadosphère et font partie des contenus les plus relayés sur les comptes Twitter des djihadistes⁶⁶. Nombre de vidéos mettent en scène des opérations suicides et rendent hommage aux « martyrs ».

La propagande de l'EI cherche non seulement à montrer cette organisation comme un mouvement de guérilla mais, de surcroît, comme un Etat en devenir. Les fonctions régaliennes sont particulièrement exposées. On pense avant tout aux aspects militaires : l'EI parade avec des armes habituellement réservées aux Etats (avions de chasse, missiles, tanks, etc.) saisies lors de raids contre des bases de l'armée syrienne ou irakienne. Ce groupe n'est probablement pas capable de faire fonctionner les armes les plus sophistiquées. Elles donnent toutefois une impression de puissance et peuvent faire penser que l'EI est en train de prendre le pas sur le pouvoir en place. Autre fonction régalienne sur laquelle l'EI insiste beaucoup dans ses vidéos : la justice. Le groupe djihadiste prétend en effet instaurer un « Etat de droit islamique »⁶⁷ en appliquant strictement la charia. Les scènes d'exécutions, de crucifixions ou d'amputations sont interprétées dans les pays occidentaux comme de la barbarie. Aux yeux d'une partie de la population locale, elles peuvent néanmoins apparaître comme une forme de justice. Cette justice est certes contraire aux canons occidentaux mais elle permet à l'EI de se présenter comme une organisation capable de rétablir des normes et un certain ordre au milieu

⁶² Armin Rosen, « Here's how ISIS abuses humanitarian aid », *Business Insider*, 3 février 2015.

⁶³ Voir par exemple, Aaron Y. Zelin, « New video message from the Islamic State : "Break into the Top-Secret Federal Police in Samarra – Wilayat Salah al Din" », *Jihadology*, 16 mars 2015.

⁶⁴ Geoff Earle et Bruce Golding, « ISIS using surveillance drones to target Syrian military », *New York Post*, 26 août 2014; John Hall, « ISIS propaganda, Call of Duty - style », *Dailymail.co.uk*, 12 décembre 2014.

⁶⁵ Steve Rose, « The ISIS propaganda war : a hi-tech media jihad », *The Guardian*, 7 octobre 2014.

⁶⁶ Jytte Klausen, « Tweeting the Jihad : Social Media Networks of Western Foreign Fighters in Syria and Iraq », *Studies in Conflict and Terrorism*, publié sur le site Internet de Taylor & Francis en septembre 2014, à paraître dans la revue en 2015.

⁶⁷ Pierre-Jean Luizard, *Le piège Daech. L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire*, Paris, La Découverte, 2015, p. 30.

du chaos⁶⁸. Dans quelques cas, comme celui du pilote jordanien brûlé vif, il semblerait même que des habitants des zones bombardées par la coalition internationale aient été consultés sur les modes d'exécution et que des discussions aient eu lieu à ce sujet sur Twitter entre sympathisants de l'EI⁶⁹. Toujours dans le domaine régalién, l'EI a annoncé son intention de battre sa propre monnaie. Dans le n° 5 du magazine anglophone *Dabiq* et le n° 1 du magazine francophone *Dar al-Islam*, les nouveaux dinars en or sont présentés et comparés aux pièces qui avaient cours au VII^{ème} siècle, à l'époque du calife Abd el Malik⁷⁰. L'EI insiste par ailleurs sur ses capacités d'administration. Des photographies de documents officiels (cartes d'identité, certificats de naissance, diplômes, etc.)⁷¹ établis par l'EI circulent régulièrement sur les réseaux sociaux. En outre, nombre de vidéos soulignent la capacité de l'organisation djihadiste à gérer les services aux populations (construction de routes⁷², rétablissement de l'électricité, etc.) sur les territoires qu'il contrôle. Cela ressort par exemple du « documentaire » réalisé sous contrainte par l'otage britannique John Cantlie à Alep et diffusé par Al Hayat Media Center en février 2015. On y voit notamment une usine de production de farine gérée par l'EI ou encore le système d'éducation islamique mis en place par cette organisation.

La propagande de l'EI – qu'on conçoive cette organisation comme un groupe terroriste, un mouvement de guérilla ou un Etat en devenir – est au service d'une idéologie particulière : le salafisme-djihadiste. Il s'agit d'une idéologie politico-religieuse qui vise à appliquer strictement la charia sur les terres musulmanes, en effaçant les frontières étatiques créées par les puissances occidentales pour faire renaître le califat. Les tenants de cette idéologie révolutionnaire – dans la mesure où elle suppose de renverser le pouvoir établi pour mettre en place un ordre nouveau ou déclencher l'apocalypse – se réfèrent sans cesse à l'islam du VII^{ème} siècle et considèrent les évolutions postérieures comme des déviations⁷³. Al Qaïda et l'EI sont idéologiquement proches, en dépit des querelles personnelles qui opposent Ayman al Zawahiri à Abou Bakr al Baghdadi et des combats fratricides entre Jabhat al-Nosra et Daech. L'EI se réfère régulièrement à Oussama Ben Laden⁷⁴ et les deux organisations ont pour objectif de rétablir le califat et d'unifier l'*oumma*. En revanche, leur temporalité diffère. Pour Al Qaïda, la proclamation du califat est vue comme un objectif lointain, accessible uniquement au terme de la lutte. Au contraire, l'EI a décidé de donner un nouveau souffle au mouvement

⁶⁸ Voir par exemple Aaron Y. Zelin, « New video message from the Islamic State : "Amputation of the Corruption with the Judgment of the Lord of Mankind #1 – Wilayat Ninawa" », *Jihadology*, 6 avril 2015.

⁶⁹ Duncan Gardham et John Hall, « Was Jordanian pilot burned alive after sick Twitter campaign among ISIS supporters to name his method of death? », *dailymail.co.uk*, 4 février 2015.

⁷⁰ « The currency of the Khilafah », *Dabiq*, n° 5, novembre 2014, pp. 18-19. Voir aussi: « Le retour vers l'or et l'argent », *Dar al-Islam*, décembre 2014, pp. 10-13.

⁷¹ Atika Shubert, « How ISIS controls life, from birth to foosball », *CNN*, 21 avril 2015.

⁷² Voir par exemple, Aaron Y. Zelin, « New video message from the Islamic State : "Aspects of Refurbishing the Streets and Paving of the Road – Wilayat Ninawa" », *Jihadology*, 9 février 2015.

⁷³ Graeme Wood, « What ISIS Really Wants », *The Atlantic*, mars 2015.

⁷⁴ Voir par exemple Abu Jarir Ash Shamali, « Al Qa'idah of Waziristan. A testimony from within », *Dabiq*, n° 6, décembre 2014, pp. 40-55.

djihadiste en restaurant le califat à l'été 2014. Cet événement s'est accompagné d'une intense campagne de propagande autour du thème de la destruction des frontières héritées des accords Sykes-Picot⁷⁵ et de l'unité de l'*oumma*. Cette unité ressort même de vidéos d'exécution comme celle mise en ligne en novembre 2014, montrant une vingtaine de membres de l'EI égorger des soldats syriens dans une mise en scène macabre⁷⁶. Les différents bourreaux – dont le Français Maxime Hauchard et le Britannique « Jihadi John » – ont sans doute été choisis pour illustrer le pouvoir d'attraction de l'EI sur des individus originaires de différents pays.

Au-delà de la propagande, le web social remplit d'autres fonctions pour les groupes djihadistes. Il est en effet devenu une véritable plateforme opérationnelle qui leur permet de diffuser des grandes orientations stratégiques, de distiller des conseils tactiques, de lever des fonds et de recruter. La fonction de diffusion de grandes orientations stratégiques consiste à utiliser Internet pour annoncer publiquement les objectifs d'une organisation et, éventuellement, donner des consignes à ses membres ou sympathisants. Certains enregistrements d'Oussama Ben Laden diffusés sur Internet dans la première décennie des années 2000 entrent dans cette catégorie. On peut par exemple citer le message mis en ligne le 20 septembre 2007 dans lequel le chef d'Al Qaïda condamne l'assaut mené par les forces de l'ordre pakistanaises contre la mosquée rouge d'Islamabad et appelle les Pakistanais à renverser le président Musharraf⁷⁷. Les grandes orientations peuvent provenir de personnalités moins importantes. Par exemple, dans une vidéo diffusée en octobre 2010, le djihadiste d'origine américaine Adam Gadahn – connu sous son nom de guerre Azzam al-Amriki – demande aux musulmans vivant dans les « banlieues misérables » de Paris, Londres et Détroit de perpétrer des attaques en Europe et aux Etats-Unis⁷⁸. L'EI aussi se sert d'Internet pour diffuser des orientations stratégiques. Lors de son prêche à Mossoul le 4 juillet 2014 – prêche filmé et diffusé sur Internet – Abou Bakr al Baghdadi a appelé les musulmans à se placer sous son autorité de calife pour mener le djihad. Comme dans le cas d'Al Qaïda, les orientations stratégiques peuvent provenir de cadres moins importants voire de combattants de base. Par exemple, après les attentats de Paris au début de l'année 2015, la *wilaya* de Salah al-Din en Irak a diffusé une vidéo intitulée « Message pour la France ». On y voit deux combattants francophones de l'EI exhorter les musulmans de France soit à rejoindre le califat soit à porter le combat en France et en Belgique (« Défendez l'honneur de notre Prophète, combattez-les, tuez-les ! [...] Crachez-leur dessus, brûlez des voitures, brûlez des postes de police, n'ayez aucune pitié envers eux ! »)⁷⁹. Dans une autre vidéo tournée à quelques jours d'intervalle à Alep, on voit un combattant francophone utiliser des termes très similaires (« Tuez-les avec des couteaux, crachez-leur au minimum dessus ! [...] Je vous encourage

⁷⁵ Pierre-Jean Luizard, *op. cit.*, p. 39.

⁷⁶ Naina Bajekal, « ISIS Mass Beheading Video Took 6 Hours to Film and Multiple Takes », *Time*, 9 décembre 2014.

⁷⁷ « Bin Laden urges Pakistan holy war », *BBC*, 20 septembre 2007.

⁷⁸ « Al Qaïda demande aux musulmans en Occident de lancer des attaques terroristes », *Associated Press*, 23 octobre 2010.

⁷⁹ Aaron Y. Zelin, « New video message from the Islamic State : "Message to France – Wilayat Salah al Din" », *Jihadology*, 4 février 2015.

donc soit à venir soit à défendre votre religion sur place. [...] Soyez un loup solitaire ! A vous tout seul, vous pouvez être une armée ! »)⁸⁰.

Ces appels au passage à l'acte dans les pays occidentaux sont d'autant plus inquiétants qu'Internet sert aussi, pour les groupes djihadistes, à diffuser des conseils opérationnels visant à faciliter le recours à la violence. On trouve sur le web, et ce depuis de nombreuses années, des manuels portant sur différents aspects de la lutte armée. Ces manuels sont parfois regroupés sous la forme d'« encyclopédies » de plusieurs centaines de pages : l'encyclopédie du djihad (*mawsu'at al-jihad*), la grande encyclopédie des armes (*mawsu'at al-asliha al-kubra*), l'encyclopédie de la préparation (*mawsu'at al-i'dad*), etc⁸¹. Des périodiques prodiguent également des conseils tactiques. En 2003-2004, les partisans d'Al Qaïda en Arabie saoudite ont lancé un magazine appelé *Camp Al-Battar* (*mu'askar al-battar*) qui avait pour ambition d'être une sorte de camp d'entraînement virtuel pour djihadistes⁸². Il faut dire qu'à l'époque, les camps d'entraînement d'Al Qaïda en Afghanistan avaient été détruits et que les membres d'Al Qaïda en Arabie saoudite faisaient face à une très forte vague de répression qui les empêchait de développer des structures d'entraînement à ciel ouvert. Quelques années plus tard, Al Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) s'est distingué par le lancement de son webmagazine anglophone *Inspire* qui contenait notamment des articles donnant des instructions précises. Par exemple, dans le n° 2 d'*Inspire* paru à l'automne 2010 Yahya Ibrahim conseille aux apprentis djihadistes vivant dans les pays occidentaux d'opter pour des modes opératoires simples plutôt que de chercher à réaliser un attentat sophistiqué ayant peu de chances d'aboutir. Il détaille certaines méthodes possibles, comme le fait de foncer sur une foule dense avec un 4x4⁸³. Des vidéos distillant des instructions et des conseils pratiques circulent aussi sur Internet. Par exemple, en 2005, le GIMF a produit une vidéo expliquant comment monter un fusil d'assaut AK-47⁸⁴.

Une autre fonction d'Internet pour les djihadistes est le financement. Cela ressort de plusieurs affaires de terrorisme jugées en France au cours des dernières années. Un jugement de 2011 permet par exemple d'établir que certains forums djihadistes – en particulier Minbar-SOS – n'étaient pas que de simples espaces de discussions : les liens noués entre plusieurs participants ont permis de collecter des fonds – quelques milliers d'euros – pour financer des voyages d'Europe occidentale (France et Belgique) vers le Waziristan. Voici un extrait du jugement : « X était en relations soutenues, sur tous les forums précédemment cités, et notamment sur Minbar.com, avec Y et Z dont il connaissait le passé et le prestige. [...]

⁸⁰ « From Inside Aleppo », film réalisé sous contrainte par l'otage britannique John Cantlie, février 2015.

⁸¹ Anne Stenersen, « The Internet: A Virtual Training Camp? », *Terrorism and Political Violence*, vol. 20, n° 2, 2008, pp. 215-233.

⁸² Dominique Thomas, « Le rôle d'Internet dans la diffusion de la doctrine salafiste », in Bernard Rougier (dir.), *Qu'est-ce que le salafisme ?*, Paris, PUF, 2008, p. 99.

⁸³ Marc Hecker, « Al Qaïda, la France et la décentralisation du jihad », *Ultima-Ratio*, 27 octobre 2010.

⁸⁴ Edna Reid, « Analysis of Jihadi Extremist Groups' Videos », *Research and Technology*, vol. 11, n° 3, juillet 2009.

Ayant prétexté à Y qu'il n'avait pas d'argent pour partir au djihad afin, selon X, d'éviter de s'engager dans une telle entreprise, Y lui proposa 3 000 euros qu'elle disait tenir de la vente d'un terrain au Maroc »⁸⁵. Dans un autre procès, un Français d'une trentaine d'années a été condamné à 5 ans de prison pour participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme. Entre autres faits, il lui a été reproché de participer activement au Rafidayin Center et au forum Al Falloujah, d'avoir noué des contacts avec des membres d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et d'avoir cherché à leur faire parvenir plusieurs milliers d'euros en utilisant Paypal⁸⁶. Plus récemment, de jeunes Français ont mis Internet à profit pour financer leur voyage en Syrie. Ils y ont vendu les objets qu'ils ne souhaitent pas emporter avec eux et ont ainsi pu se payer leur billet d'avion. Sur certaines pages Facebook, des djihadistes français partis en Syrie demandaient par ailleurs qu'on leur fasse parvenir de l'argent⁸⁷.

Enfin, une dernière fonction du web social qui peut être évoquée ici est le recrutement. Les forums, dans leurs premières années d'existence du moins, ont pu servir de support de recrutement, même si les cas de recrutement en ligne ont diminué au fil du temps, par crainte sans doute d'une infiltration par les services de renseignement⁸⁸. Dans un des procès cités précédemment, il apparaît clairement qu'Internet a été le support essentiel utilisé par AQMI pour tenter de créer une cellule combattante en Europe. Les discussions les plus sensibles n'ont toutefois pas eu lieu sur un forum mais par courriers électroniques chiffrés en utilisant des adresses e-mail *a priori* anodines⁸⁹. Les services spécialisés ont réussi à déchiffrer ces courriers dont le contenu est reproduit dans la retranscription du jugement. Dans un courrier électronique daté du 1er juin 2009, le représentant d'AQMI écrit à un ressortissant français : « Cher frère, on ne va pas tourner autour du pot : est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité active en France ? »⁹⁰. Le Français répond positivement et une semaine plus tard, le contact d'AQMI précise : « Ce qui nous reste à faire, c'est constituer une unité de combat active en Europe sur le long terme et dont l'objectif essentiel est de frapper l'ennemi dans son antre ».

Plus récemment, avec le développement des filières djihadistes vers la Syrie, le recrutement sur le web a pris une forme bien différente : il est apparu au grand jour sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook. Ce réseau social fonctionne de telle manière que si un jeune commence à s'intéresser à la guerre en Syrie et à l'islam, l'algorithme de Facebook va lui suggérer de plus en plus de contenus en lien avec ce centre d'intérêt. En

⁸⁵ Jugement n° 16 de la 10^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, 18 février 2011, p. 27.

⁸⁶ Jugement n° 1 de la 14^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, 4 mai 2012.

⁸⁷ David Thomson, *Les Français jihadistes*, Paris, Les Arènes, 2014, p. 74.

⁸⁸ Hanna Rogan, « Jihadism Online », art. cit., pp. 29-30 ; Thomas Hegghammer, *art. cit.*, pp. 16-17.

⁸⁹ De manière plus générale, sur les pratiques de chiffrement (ou cryptage) dans la mouvance djihadiste, voir Julie Gommès, « Du wikiterrorisme au cryptodjihad », observatoire-fic.com, 5 janvier 2015.

⁹⁰ Jugement n° 1 de la 14^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, 4 mai 2012.

quelques jours seulement, il est possible de se retrouver avec un « fil d'actualité » rempli d'images de propagande de l'EI et d'entrer en contact avec des facilitateurs susceptibles de donner des indications précises pour se rendre en Syrie⁹¹. Un individu qui commence à se radicaliser peut facilement se retrouver confirmé dans ses idées radicales par le biais d'échanges sur les réseaux sociaux, jusqu'à franchir le pas du départ vers la Syrie⁹².

Dounia Bouzar, anthropologue ayant travaillé avec 160 familles confrontées à la radicalisation d'un proche, estime que dans plus de 90% des cas, l'endoctrinement s'est effectué par le biais d'Internet⁹³. Le visionnage sur YouTube de vidéos produites par Omar Omsen – ancien braqueur sur la Côte d'Azur ayant rejoint Jabhat al Nosra – a souvent joué un rôle important dans le processus d'enfermement cognitif puis les échanges sur Facebook ont achevé de convaincre les personnes en voie de radicalisation que la vie en France, terre de mécréance, n'était plus possible. Certaines jeunes filles suivies par Dounia Bouzar ont ainsi tout quitté en France pour se marier avec des djihadistes en Syrie⁹⁴. David Thomson, auteur du livre *Les Français jihadistes*, a eu quant à lui l'occasion d'échanger avec Abu Na'im un recruteur français de 23 ans installé en Syrie. Le témoignage de ce dernier est édifiant : « La vérité, c'est que les gens je les attrape partout sur Facebook. Je vois les gens, les kouffar de France, ils disent oui on a peur d'Internet, les jihadistes sur Internet, etc. Mais vous avez raison d'avoir peur ! Ils ont raison d'avoir peur ces kouffar ! Parce qu'il y a beaucoup de gens je les ai ramenés en Syrie et je les ai ramenés à partir de là. Donc ils ont raison d'avoir peur, voilà je leur dis la vérité. Les réseaux sociaux, ils pourront jamais assez bien les surveiller. Moi, je vais continuer mon travail et je vais continuer à faire venir des gens et eux ils continueront à rien pouvoir faire pour les empêcher de venir. [...] Facebook, ça permet de cibler. Grâce à cela, rien que sur les deux dernières semaines, une dizaine de frères sont arrivés, sans compter les femmes et les enfants »⁹⁵. Ce témoignage remonte à 2013. Depuis lors, les autorités françaises ont pris des mesures pour tenter d'endiguer l'afflux de djihadistes vers la Syrie : un plan de lutte contre la radicalisation a été présenté en avril 2014, un numéro vert permettant de signaler les cas de radicalisation a été ouvert, une nouvelle loi antiterroriste a été adoptée, etc⁹⁶. Les acteurs du web ne sont pas non plus restés passifs. Les réactions à l'utilisation du web social par les djihadistes vont maintenant être analysées.

⁹¹ Gurvan Kristanadjaja, « Comment Facebook m'a mis sur la voie du jihad », *Rue 89*, 21 octobre 2014.

⁹² Dans un tout autre contexte, Gérard Bronner a très bien analysé la manière dont Internet amplifie le « biais de confirmation ». Cf. Gérard Bronner, *La démocratie des crédules*, Paris, PUF, 2013, pp. 32-36.

⁹³ Dounia Bouzar, Christophe Caupenne, Sulayman Valsan, *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes*, Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam, novembre 2014.

⁹⁴ Dounia Bouzar, *Ils cherchent le paradis, ils ont trouvé l'enfer*, Ivry-sur-Seine, 2014.

⁹⁵ David Thomson, *op. cit.*, p. 92.

⁹⁶ Marc Hecker, « Le jihad en Syrie et en Irak : un défi pour la France », *La Lettre de Justice et Paix*, n° 199, février 2015.

La lutte contre l'utilisation du web social par les djihadistes

Les débats sur la lutte contre l'utilisation du web social par les djihadistes se focalisent généralement sur deux thématiques qui seront étudiées successivement : celle de la censure – c'est-à-dire de la suppression ou du blocage de contenus radicaux – et celle du contre-discours – c'est-à-dire de la production de contenus destinés à contrer la propagande djihadiste.

La censure des contenus djihadistes

La question de la suppression de contenus djihadistes n'est pas nouvelle. Dans les pages qui précèdent, les cas de plusieurs sites web ou de forums liés à Al Qaïda et victimes de cyber-attaques ont déjà été évoqués. L'origine de ces cyber-attaques n'est pas clairement déterminée mais il ne faut pas systématiquement y voir la main de services étatiques⁹⁷. Des groupes privés de hackers ont aussi agi contre la présence sur Internet d'organisations terroristes. En juin 2014, par exemple, la mouvance Anonymous a déclaré la guerre à l'EI et de nombreuses cyber-attaques visant ce groupe s'en sont suivies⁹⁸. Dans un genre différent, une organisation privée appelée Internet Haganah – qui a surtout fait parler d'elle dans la première décennie des années 2000 – cherche à faire retirer les sites web djihadistes en adressant une demande aux hébergeurs⁹⁹. Si ceux-ci n'obtempèrent pas, l'Internet Haganah peut utiliser d'autres moyens de pression, comme le fait d'alerter la presse. Ces méthodes auraient permis de faire fermer – temporairement du moins – plusieurs centaines de sites web djihadistes¹⁰⁰.

Le gouvernement français s'est clairement engagé dans la voie de la censure des sites web djihadistes. La loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme comprend plusieurs points relatifs à Internet. Trois d'entre eux méritent d'être évoqués ici. Tout d'abord, l'article 5 renforce les peines applicables en cas d'apologie du terrorisme sur le web (jusqu'à sept ans d'emprisonnement et

⁹⁷ Adam Rawnsley, « This Sept. 11, Will Terror Sites Get Hacked Again? », *Wired*, 9 septembre 2010.

⁹⁸ « Anonymous, Operation Ice ISIS (#OpIceISIS) », accessible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=kJtvFUMELM> vidéo mise en ligne le 21 juin 2014 et consultée le 6 mai 2015. Voir aussi : Emerson Brooking, « The U.S. Government Should Pay Anonymous in Bitcoin to Fight ISIS », *Foreign Policy*, 3 mars 2015.

⁹⁹ Ariana Eunjung Cha, « Watchdogs Seek Out The Web's Bad Side », *Washington Post*, 25 avril 2005.

¹⁰⁰ Gabriel Weimann, *op. cit.*, p. 199.

100 000 euros d'amende)¹⁰¹. Ensuite, l'article 6 précise les faits susceptibles de caractériser une entreprise terroriste individuelle. Parmi ceux-ci se trouve la consultation habituelle de « services de communication au public en ligne [...] provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme ou en faisant l'apologie ». Enfin, l'article 12 permet à l'autorité administrative d'ordonner le blocage et le déréférencement de certains sites Internet – mesure appliquée pour la première fois en mars 2015 à l'encontre de cinq sites web djihadistes¹⁰².

Cet article a suscité de nombreuses critiques, provenant d'un cercle bien plus large que les habituels défenseurs de la liberté d'expression absolue sur Internet. Par exemple, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) estime que ce nouveau dispositif porte atteinte au principe de la séparation des pouvoirs et que « le pouvoir de bloquer l'accès à un site Internet devrait être dévolu au juge des libertés »¹⁰³. Le Conseil national du numérique va dans le même sens en qualifiant d'« indispensable » le principe du recours préalable à une autorité judiciaire¹⁰⁴. Une discussion technique s'est aussi engagée sur les modalités de blocage, certains dispositifs (blocage au niveau des adresses IP) étant susceptibles de créer des dommages collatéraux importants, dans la mesure où plusieurs sites peuvent avoir la même adresse IP¹⁰⁵. Pour éviter des dommages collatéraux, le filtrage mis en place en France ne s'effectue pas au niveau des adresses IP mais des noms de domaine. Il est ainsi plus précis mais comporte plusieurs inconvénients majeurs¹⁰⁶. En particulier, quelques techniques très simples permettent de contourner ce type de filtrage, par exemple en modifiant les paramètres de sa « box » ou en utilisant un proxy. Les défenseurs de la loi de novembre 2014 expliquent néanmoins que l'objectif du blocage n'est pas d'empêcher les personnes déterminées à accéder à un contenu radical d'y parvenir mais de faire en sorte que les internautes lambda ne puissent pas tomber « accidentellement » sur un site susceptible de les radicaliser¹⁰⁷.

¹⁰¹ En outre l'apologie du terrorisme devient un délit de droit commun alors qu'elle relevait jusqu'ici du droit de la presse. Cette évolution permet notamment de poursuivre les auteurs d'apologie du terrorisme en comparution immédiate. Pour une vision critique de ce changement, voir Maître Eolas, « Le juge et la guêpe », *Dalloz Actualité*, 28 janvier 2015.

¹⁰² En pratique, le dispositif prévu est le suivant : le ministère de l'Intérieur demande aux hébergeurs de retirer les sites sélectionnés. Les hébergeurs disposent de 24 heures pour réagir. S'ils ne réagissent – ce qui est fort probable puisque beaucoup d'hébergeurs sont situés hors de France – les fournisseurs d'accès sont alors chargés d'appliquer la mesure de blocage.

¹⁰³ Commission nationale consultative des droits de l'homme, Avis sur le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 25 septembre 2014, pp. 9-10.

¹⁰⁴ Conseil national du numérique, Avis n° 2014-3 sur l'article 9 du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 15 juillet 2014, p. 4.

¹⁰⁵ Pat McGrath, « ASIC accidentally blocked 250,000 websites due to basic IP address misunderstanding », *Australian Broadcasting Corporation*, 28 août 2014.

¹⁰⁶ Association française pour le nommage Internet en coopération (Afnic), Rapport du conseil scientifique. Conséquences du filtrage Internet par le DNS, 2013.

¹⁰⁷ Entretien avec un membre de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), ministère de l'Intérieur, Nanterre, 13 mars 2015.

Un autre problème du dispositif de blocage mis en place est qu'il s'applique uniquement à des sites web entier, pas à des pages spécifiques d'un site donné. Cela signifie concrètement que ce dispositif est inopérant pour les réseaux sociaux puisque le blocage au niveau du nom de domaine ne permet pas de cibler une page Facebook ou un compte Twitter. Certains députés soutiennent que la loi de novembre 2014 fait peser une épée de Damoclès¹⁰⁸ sur les grands réseaux sociaux mais cet argument n'est guère convaincant : on n'imagine pas un pays comme la France bloquer complètement l'accès à Facebook ou Twitter – des services utilisés par des millions de Français – au motif que des contenus radicaux circulent sur quelques dizaines de milliers de comptes. Dans d'autres pays, de telles mesures de blocage général peuvent être prises. Par exemple, en décembre 2014, Dailymotion et plusieurs autres sites ont été entièrement inaccessibles en Inde pendant quelques jours car ils hébergeaient des contenus favorables à l'EI¹⁰⁹.

Pour ce qui relève de la suppression ou du blocage de contenus sur les réseaux sociaux, les grandes plateformes se réfèrent en premier lieu à leurs conditions générales d'utilisation (CGU) qui s'appliquent à tous les utilisateurs, quel que soit le pays depuis lequel ils se connectent. Ces CGU indiquent souvent que les internautes ne peuvent mettre en ligne des contenus incitant à la haine ou à la violence. En pratique, nombre de contenus ne respectant pas les CGU sont disponibles sur les grandes plateformes car ces dernières ne se livrent pas à un contrôle *a priori*. Un tel contrôle serait non seulement contraire à l'esprit du web 2.0 mais, de surcroît, extrêmement difficile à mettre en œuvre compte tenu de la masse d'informations qui circule sur le web social. Par exemple sur YouTube, 300 heures de vidéos sont ajoutées chaque minute¹¹⁰. Les différentes plateformes ont mis en place des mécanismes de signalement permettant aux utilisateurs de dénoncer les contenus problématiques. Ces contenus sont examinés par des équipes spécialisées qui peuvent décider de les retirer ou, au contraire, de les maintenir en ligne. Toutes les plateformes ne peuvent allouer des moyens importants à cette fonction. Les plus grandes affirment que des centaines de personnes sont chargées d'examiner les contenus litigieux et que des millions de contenus ne respectant pas les CGU sont retirés chaque année¹¹¹. D'autres ne disposent que de quelques salariés affectés à cette fonction. Par exemple, en 2012, une demi-douzaine de modérateurs étaient chargés d'examiner les vidéos problématiques chez Dailymotion¹¹². Au début de l'année 2015, ces effectifs étaient passés à une douzaine de personnes. Un cadre de Dailymotion nous a assuré que l'équipe de modérateurs est suffisamment

¹⁰⁸ Discussion informelle avec un député proche du gouvernement, 9 mars 2015.

¹⁰⁹ Jayadevan PK et Neha Alawadhi, « Government blocks over 60 websites including github & sourceforge on anti-terror advisory », *The Economic Times*, 31 décembre 2014. Voir aussi : Rahul Punyani, « Indian Government lifts ban on GitHub, Vimeo, DailyMotion and Weebly », *TheTechPortal.in*, 2 janvier 2015.

¹¹⁰ Voir la page « Statistiques » sur le site Youtube.com, accessible à l'adresse : <https://www.youtube.com/yt/press/fr/statistics.html> consulté le 20 mai 2015.

¹¹¹ Discussions informelles avec des cadres de Google et Facebook, janvier et février 2015. Voir aussi David Gauthier-Villars et Sam Schechner, « Tech Companies Are Caught in the Middle of Terror Fight », *The Wall Street Journal*, 17 février 2015.

¹¹² Pierre Alonso, « Dailymotion, terre de jihad a priori », *Owni*, 5 juin 2012.

étoffée pour traiter la plupart des signalements en moins de 24 heures¹¹³. Il a précisé que beaucoup de vidéos litigieuses peuvent être traitées très rapidement car elles touchent à des violations évidentes des conditions d'utilisation (images pornographiques, non respect du droit d'auteur, etc.). Néanmoins, cette équipe ne comporte pas de spécialistes de langues orientales, ce qui pose problème pour l'évaluation des vidéos émanant de certains groupes radicaux.

Les représentants des grandes plateformes du web social que nous avons rencontrés ont insisté sur le fait que lorsqu'elles opèrent en France, ces plateformes s'évertuent à respecter le droit français – une affirmation que ne manque d'ailleurs pas de remettre en cause un récent rapport de la CNCDH¹¹⁴. La législation française la plus souvent invoquée pour s'attaquer au problème de la présence de contenus djihadistes sur les réseaux sociaux est la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) de 2004. Cette loi dispose que dès lors qu'un hébergeur se voit notifier la présence d'un contenu illicite sur sa plateforme, il a l'obligation de le retirer dans les plus brefs délais. Le problème mis en avant par les hébergeurs est qu'il n'est pas simple pour eux d'apprécier ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. Selon eux, l'appréciation de la légalité devrait revenir à un juge, pas à des acteurs privés. Le conseil constitutionnel a précisé, dans une décision du 10 juin 2004, que les hébergeurs ont l'obligation de retirer les contenus « manifestation illicites » qui leur sont signalés. Toutefois, il n'est pas toujours évident de déterminer ce qui est « manifestation illicite »¹¹⁵ et certaines plateformes arguent du fait que les contenus à caractère terroriste sont bien plus compliqués à identifier que d'autres types de contenus illicites, en particulier ceux liés à la pédopornographie. Comme nous l'a fait remarquer un cadre de Facebook, les choses sont claires dans le cas de la pédopornographie : il est interdit de posséder une image pédopornographique, de la diffuser et de la regarder ; pour ce qui est du terrorisme, la situation est plus ambiguë puisque les terroristes des uns sont souvent les résistants des autres¹¹⁶. Il arrive régulièrement que les Etats ne s'accordent pas sur les groupes qu'ils placent sur les listes d'organisations terroristes. Les grands opérateurs du web soutiennent que ce n'est pas à eux de trancher ces discordes et de décider si tel ou tel groupe doit être considéré comme terroriste.

Ce raisonnement n'est toutefois guère acceptable dans le cas de l'EI dont le caractère terroriste est reconnu non seulement par les Etats occidentaux mais également par des pays aussi différents que l'Arabie saoudite, l'Egypte, la Turquie, la Russie, l'Iran, la Chine ou l'Inde. Ceci étant, les images mises en ligne par l'EI sont souvent choquantes mais elles ne sont pas pour autant automatiquement illégales. Le cas des images de décapitation en est l'illustration. Diffuser de telles images n'est pas illicite mais nombre de chaînes de télévision refusent de le faire pour ne pas choquer le public. En l'occurrence, le choix éditorial est fondé sur la

¹¹³ Discussion informelle avec un cadre de Dailymotion, février 2015.

¹¹⁴ Commission nationale consultative des droits de l'homme, « Avis sur la lutte contre les discours de haine sur Internet », 12 février 2015.

¹¹⁵ Olivier Roux, « Le contenu manifestation illicite... n'est toujours pas évident », *Revue Lamy Droit de l'Immatériel*, n° 95, 2013, pp. 36-39.

¹¹⁶ Discussion informelle avec un cadre de Facebook, décembre 2014.

déontologie ou la morale, pas sur le droit. Depuis 2013, Facebook s'est retrouvé à plusieurs reprises sous le feu des critiques – y compris du Premier ministre britannique¹¹⁷ – pour avoir laissé circuler des vidéos de décapitation. L'entreprise américaine a été amenée à clarifier sa position : elle ne prohibe pas les vidéos de décapitation (ou d'autres formes d'exactions) en tant que telles mais les interdit lorsqu'elles ont pour objectif de faire l'apologie de la violence¹¹⁸. Cette vision des choses laisse une place certaine à la subjectivité et nous avons pu constater que Facebook a parfois une interprétation extensive de la liberté d'expression ou du droit à l'information qui l'amène à laisser en ligne des contenus relevant de l'apologie du terrorisme voire de l'incitation à la haine.

Nous avons ainsi utilisé un compte Facebook lambda pour signaler une page intitulée « Soutien au peuple du Shâm » qui, en février 2015, comptait près de 2 500 *likes*. Le terme « Shâm » est utilisé par les djihadistes pour désigner la Syrie. Cette page faisait la promotion des vidéos d'Omar Omsen et intégrait des contenus nous paraissant « manifestement illégaux ». Par exemple, une photographie entendait montrer « la différence entre les moudjahidines et les mécréants ». On y voyait quatre cadavres : les deux « moudjahidines » avaient le sourire aux lèvres – en référence aux « martyrs » qui sourient en arrivant au paradis – alors que les mécréants, probablement des soldats syriens, ne souriaient pas. Cette photographie était légendée de la sorte : « Salam Alaykoum, Abou Sarah al Belgique, Abou Seddik al Faransi, qu'Allah accepte votre martyr. Voyez la différence entre la lumière et les ténèbres ». Autre exemple, un dessin montrait un homme armé d'un fusil mitrailleur poursuivre un juif orthodoxe. La légende était sans ambiguïté : « ça va être pire que la Shoah, Hitler et compagnie. Ils vont être éradiqués du globe terrestre pour de bon. Vivement cette prophétie, inch'allah ». Parmi les autres posts, on trouvait des appels au djihad, un communiqué du « noble Sheikh Ayman al Zawahiri » ou encore des incitations à tuer les chiites. Notre signalement a été étudié rapidement par les équipes de Facebook. En moins de 24 heures, nous avons reçu la réponse suivante : « Nous avons examiné la page que vous avez signalée comme contenant des propos ou des symboles haineux et avons déterminé qu'elle n'allait pas à l'encontre des standards de notre communauté ». Ce message nous invitait à signaler un contenu plus précis, comme une photographie, pour que Facebook puisse procéder à un examen plus minutieux. Nous avons alors signalé la photographie des quatre cadavres décrite précédemment. Là encore, Facebook a répondu rapidement à notre requête mais une nouvelle fois de manière défavorable : « Nous avons examiné la photo que vous avez signalée pour promotion de la violence et jugé qu'elle n'enfreint pas nos standards de la communauté ». Nous avons finalement décidé de faire remonter la page « Soutien au peuple du Shâm » au ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire du site www.internet-signalement.gouv.fr, connu également sous le nom de Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements (Pharos). Cette démarche s'est avérée plus efficace : quelques jours plus tard, les contenus problématiques n'étaient plus accessibles.

¹¹⁷ Charles Arthur, « PM calls Facebook irresponsible for allowing beheading clips », *The Guardian*, 22 octobre 2013.

¹¹⁸ Michael Rundle, « Facebook Urged to Rethink Stance on Beheading Videos and Other Graphic Content », *Huffington Post UK*, 27 août 2014.

Le site www.internet-signalement.gouv.fr existe depuis 2009. Il permet à tout internaute de signaler des contenus illicites. Les signalements sont examinés par une équipe du ministère de l'Intérieur composée, fin 2014, de 7 policiers et 6 gendarmes. A la suite des attentats de janvier 2015, les signalements ont explosé. Un pic d'activité de 6 à 7 000 signalements par jour a été observé alors que sur toute l'année 2014, Pharos n'en avait enregistré que 137 000¹¹⁹. En outre, en 2014, à peine plus d'1% des signalements concernait des contenus djihadistes tandis que les signalements de ce type ont été majoritaires sur les deux premiers mois de 2015¹²⁰. Pour faire face à cet afflux, une augmentation des effectifs de Pharos est en cours. A l'été 2015, ils devraient ainsi se monter à environ 25 personnes dont 10 policiers et 10 gendarmes. Pharos entretient depuis plusieurs années des liens avec les grandes plateformes du web social. D'après les témoignages que nous avons recueillis, les relations varient selon les entreprises concernées. Dailymotion – entreprise française dont le siège se situe à Paris, ce qui facilite les échanges – nous a été présentée comme un partenaire exemplaire par un représentant du ministère de l'Intérieur. Cette société obtempère presque systématiquement lorsque l'équipe de Pharos lui demande de retirer un contenu problématique. De surcroît, il arrive que Dailymotion contacte Pharos pour obtenir un avis sur le caractère illicite d'un contenu. Les relations ont pu être plus difficiles avec les grandes entreprises américaines mais elles se sont améliorées depuis 2 ans. Plusieurs acteurs interviewés ont insisté sur l'impact qu'avait eu la condamnation de Twitter dans l'affaire du hashtag #unbonjuif dans la prise de conscience des réseaux sociaux américains qu'ils devaient se plier au droit français. Les grandes plateformes retirent généralement les contenus qui ont été estimés illicites au terme d'un processus judiciaire. Elles se montrent plus prudentes quand la demande de retrait émane d'une autorité administrative mais sont globalement conciliantes. Au ministère de l'Intérieur, on estime qu'environ 90% des contenus signalés par l'équipe de Pharos à Facebook sont effectivement retirés¹²¹. Notons enfin que lorsqu'un contenu est retiré, cela ne signifie pas que les copies éventuelles de ce contenu seront automatiquement supprimées¹²². Les djihadistes sont au courant de cette faille et incitent ouvertement leurs sympathisants à mettre en ligne autant de copies que possible¹²³.

Les autorités françaises aimeraient que les géants américains du web fassent davantage d'efforts pour lutter contre les contenus djihadistes. Elles souhaiteraient en particulier qu'elles ne se contentent pas de réagir

¹¹⁹ Rapport fait au nom de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, rapport n° 388 remis au Président du Sénat le 1^{er} avril 2015, p. 54.

¹²⁰ Entretien avec un officier de gendarmerie spécialisé dans la lutte contre la criminalité sur Internet, mars 2015.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Chaque copie doit être signalée individuellement, ce qui est fastidieux. Pour rendre le travail de signalement plus simple, de grandes plateformes mettent à la disposition de certaines institutions un outil permettant de faire plusieurs signalements simultanément. Sur ce point, lire. Sam Jones, « Google gives UK 'super flagger' status to raise YouTube concerns », *Financial Times*, 12 mars 2014.

¹²³ Voir par exemple les conseils donnés dans la vidéo « Il était une fois Charlie » produite par Omar Omsen (19HH) et mise en ligne en février 2015.

aux signalements, mais qu'elles se montrent proactives. Elles voudraient également qu'elles soient plus enclines à communiquer aux forces de l'ordre les données de connexion de certains utilisateurs. Après les attentats de janvier 2015, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a annoncé qu'il se rendrait en Californie pour tenter de convaincre les grandes entreprises de la Silicon Valley de coopérer davantage. Son séjour a eu lieu en février 2015. Le ministre de l'Intérieur a été reçu par les responsables des relations publiques ou des affaires juridiques des grands groupes américains, pas par Mark Zuckerberg ni Dick Costolo. Ceci n'est sans doute pas un hasard : l'affaire Snowden a nui à l'image des entreprises coopérant avec la NSA et les principales plateformes du web social mettent davantage l'accent sur leur volonté de respecter la vie privée des utilisateurs que sur leurs capacités de surveillance. Le 8 janvier 2015, au lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, Mark Zuckerberg a publié un message sur Facebook dans lequel il condamnait les extrémistes qui veulent réduire au silence les tenants de la liberté d'expression. Ce message contenait cette phrase ambivalente : « Nous suivons les lois dans chaque pays, mais nous ne laissons jamais un pays ni un groupe de personnes dicter aux autres personnes ce qu'elles peuvent partager à travers le monde »¹²⁴.

Quand bien même toutes les demandes de retrait de contenus illicites venaient à être satisfaites, il n'est pas certain que cela aurait un effet décisif sur la présence des djihadistes sur le web. Un débat sur l'efficacité de la censure anime en effet le milieu de la recherche. Ce débat s'est concentré sur l'opportunité de bloquer les comptes Twitter liés à l'EI. Plusieurs chercheurs soutiennent que la censure de comptes sur Twitter est inefficace. En effet, il est fréquent que les comptes bloqués réapparaissent quasi-instantanément avec un nom très proche – parfois le même nom suivi d'un numéro. Le chercheur Ali Fisher estime que la présence sur les réseaux sociaux de l'EI a trois caractéristiques principales : la flexibilité, la vitesse et la résilience¹²⁵. Il compare cette présence à une nuée d'oiseaux : quand la nuée est attaquée, les oiseaux se dispersent brièvement puis le groupe se reforme une fois la menace passée. Une autre métaphore fréquemment employée est celle du jeu qui consiste à taper sur des taupes à l'aide d'un marteau (« *whack-a-mole* »). A chaque fois que l'on tape sur une taupe, une autre taupe sort d'un trou¹²⁶. La fondation britannique Quilliam se montre particulièrement critique à l'égard de l'approche qui consiste à vouloir censurer les contenus djihadistes. Ses chercheurs contestent l'efficacité de la *Counter Terrorism Internet Referral Unit* (CTIRU) : le millier de contenus que cet organisme gouvernemental parviendrait à faire retirer d'Internet chaque semaine ne serait en réalité qu'une goutte d'eau¹²⁷. Les contenus supprimés se retrouveraient sur d'autres plateformes moins en vue – et peut-être moins faciles d'accès pour les services de renseignement occidentaux – comme l'équivalent russe de Facebook, Vkontakte, voire dans le « deep web » ou

¹²⁴ Message posté par Mark Zuckerberg sur sa page Facebook, 8 janvier 2015.

¹²⁵ Entretien avec Ali Fisher, Londres, 3 mars 2015.

¹²⁶ Juliana Goldman, « Fighting ISIS online a game of digital whack-a-mole », CBS News, 13 septembre 2014.

¹²⁷ Erin Marie Saltman et Jonathan Russell, « White Paper – The Role of Prevent in Countering Online Extremism », Quilliam Foundation, 2 décembre 2014.

le « darknet »¹²⁸. Dans une étude publiée en novembre 2014, la fondation Quilliam cite le cas d'un sympathisant de l'EI dont les comptes ont été bloqués 20 fois. Son 21^{ème} compte a attiré très rapidement plus de 20 000 *followers*¹²⁹. Un des auteurs de cette étude nous explique que les cyberdjihadistes dont les comptes ont été fermés de nombreuses fois sont de véritables célébrités de la djihadosphère, ce qui explique pourquoi ils réussissent à reconstituer rapidement leur « stock » de *followers*¹³⁰.

En mars 2015, un rapport de la Brookings Institution est venu remettre en cause les études concluant à l'inefficacité des blocages de comptes sur Twitter¹³¹. Les auteurs expliquent que le syndrome du « whack-a-mole » observé jusqu'à présent ne doit pas amener à abandonner les efforts pour lutter contre les contenus djihadistes sur Internet mais au contraire à les intensifier. Leur analyse de plusieurs dizaines de milliers de comptes Twitter les conduit à affirmer que les blocages perturbent significativement l'activité en ligne de l'EI. Ils soutiennent même qu'il serait envisageable, à l'aide de logiciels performants et d'une méthodologie adaptée, de supprimer la présence de l'EI sur Twitter. Toutefois, ils ne recommandent pas cette solution mais plutôt de contenir l'activité de l'EI à un niveau acceptable. Il serait en effet possible de maintenir en ligne les comptes les plus intéressants en termes de renseignement, tout en supprimant les comptes les plus actifs en matière de propagande et de recrutement. Au premier trimestre 2015, Twitter a supprimé des milliers de comptes liés à l'EI. Cette mesure a suscité la colère de sympathisants de l'organisation djihadiste qui ont menacé de mort le co-fondateur de Twitter, Jack Dorsey¹³². Nous avons contacté plusieurs cadres de l'entreprise américaine pour savoir si elle avait décidé de se lancer dans une démarche proactive de suppression des contenus de l'EI mais nous n'avons pas pu obtenir de réponse sur ce point.

Quelle que soit l'efficacité des mesures de blocage, celles-ci ne constituent qu'un des volets de la lutte contre les djihadistes en ligne. Un autre grand volet a trait à la production de contre-discours susceptibles de contrer la rhétorique djihadiste.

¹²⁸ L'expression « deep web » désigne la partie du web non référencée par les principaux moteurs de recherche. Le « darknet » renvoie à l'ensemble des réseaux privés anonymes qui réunissent des personnes unies par un lien de confiance. Ces expressions sont toutefois contestées par certains spécialistes. Voir par exemple les auditions de Catherine Chambon et Jérémie Zimmermann au Sénat le 28 janvier 2015 (table-ronde « Internet et terrorisme djihadiste »). Voir aussi Amaelle Guiton, « Qui a peur du grand méchant darknet ? », *Slate.fr*, 27 novembre 2013.

¹²⁹ Erin Marie Saltman et Charlie Winter, *Islamic State: The Changing Face of Modern Jihadism*, Quilliam Foundation, 2014.

¹³⁰ Entretien avec Charlie Winter, Londres, 12 mars 2015.

¹³¹ J.M. Berger et Jonathon Morgan, « The ISIS Twitter Census. », *op. cit.*

¹³² Alex Hern, « ISIS threatens Twitter employees over blocked accounts », *The Guardian*, 2 mars 2015.

La production de contre-discours

Le développement de discours visant à déconstruire les contenus djihadistes sur Internet s'inscrit dans le cadre plus large de la contre-radicalisation¹³³. La contre-radicalisation – notion en vogue dans les pays anglo-saxons depuis plus de dix ans mais qui n'avait eu que peu d'échos en France jusqu'à récemment – se décompose généralement en trois axes. Tout d'abord, la prévention de la radicalisation consiste à prendre des mesures pour que des populations vulnérables ne basculent pas dans la radicalité. Ensuite, la déradicalisation vise à faire en sorte que des individus déjà radicalisés abandonnent leurs idées radicales. Enfin, le désengagement suppose qu'une personne renonce à son appartenance à un groupe violent sans pour autant abandonner ses idées radicales.

Des initiatives de contre-radicalisation en ligne ont été développées dans plusieurs pays. La nature des messages, de l'émetteur et du support de diffusion peut varier¹³⁴. Aux Etats-Unis, une des initiatives les plus évoquées dans les médias est « Think Again, Turn Away », un compte Twitter géré par le Center for Strategic Counterterrorism Communications (CSCC)¹³⁵. Le CSCC est un centre inter-ministériel créé en 2010, dirigé par un ambassadeur et hébergé au Département d'Etat. Il comprend une *Digital Outreach Team* qui était composée en 2012 d'une vingtaine de personnes parlant arabe, ourdou et somali¹³⁶. Le compte Twitter anglophone « Think Again, Turn Away » – qui affiche ostensiblement son rattachement au Département d'Etat – est né en 2013. Il a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment parce que les gestionnaires du compte sont sporadiquement pris à défaut par les arguments des djihadistes¹³⁷. En outre, une critique récurrente a trait au fait qu'un contre-discours efficace ne pourrait émaner d'une institution officielle, discréditée d'emblée par ses adversaires¹³⁸.

Cette même critique a été adressée au gouvernement français après le lancement de la campagne « stop-djihadisme », début 2015. L'origine gouvernementale de cette initiative n'est nullement cachée : le site web qui centralise les ressources numériques a une adresse officielle (www.stop-djihadisme.gouv.fr), les vidéos ont été mises en ligne sur la chaîne YouTube du gouvernement et la chaîne Dailymotion du ministère de l'Intérieur, le lancement de la campagne a été largement relayé sur les comptes Twitter des différents ministères et des préfectures, etc. Un

¹³³ Sur la contre-radicalisation, voir notamment Pierre Conesa, *Quelle politique de contre-radicalisation en France ?*, Rapport fait pour la Fondation d'aide aux victimes du terrorisme, décembre 2014.

¹³⁴ Ghaffar Hussain et Erin Marie Saltman, *Jihad Trending : A Comprehensive Analysis of Online Extremism and How to Counter It*, Quilliam Foundation, 2014, pp. 95-104.

¹³⁵ Asawin Suebsaeng, « The State Department Is Actively Trolling Terrorists on Twitter », *Mother Jones*, 5 mars 2014.

¹³⁶ Statement of Ambassador Alberto M. Fernandez Coordinator for the Center of Strategic Counterterrorism Communications before the House Foreign Affairs Subcommittee on Terrorism, Nonproliferation and Trade, 2 août 2012.

¹³⁷ Rita Katz, « The State Department's Twitter War with ISIS is Embarrassing », *Time.com*, 16 septembre 2014.

¹³⁸ Anne Gearan, « U.S. attempts to combat Islamic State propaganda », *The Washington Post*, 7 septembre 2014.

rapport du Sénat publié en avril 2015 note qu'en matière de contre-discours « la parole publique de l'État serait vouée à l'échec »¹³⁹. Ce rapport précise : « les individus radicalisés, sous l'effet notamment de la doctrine complotiste qui leur est inculquée par les recruteurs, deviennent peu à peu insensibles au discours des médias comme à celui des autorités. Ainsi, le format même de l'adresse du site Internet stop-djihadisme.gouv.fr nuirait à son crédit auprès de publics souvent en rupture, ou en passe de le devenir ». Le Service d'Information du Gouvernement (SIG), qui a piloté la réalisation de la campagne « stop-djihadisme », est conscient de ce problème et assume la démarche adoptée¹⁴⁰. D'une part, cette stratégie d'affichage a permis de montrer, après les attentats de janvier 2015, que le gouvernement était présent et qu'il œuvrait contre le terrorisme¹⁴¹. D'autre part, il ne s'agissait pas tant de déradicaliser des individus que de sensibiliser les proches de jeunes en voie de radicalisation. Cette campagne a ainsi permis de diffuser largement le numéro vert mis en place par le gouvernement pour signaler des cas de radicalisation : deux semaines après son lancement, www.stop-djihadisme.gouv.fr et les comptes associés sur les réseaux sociaux totalisaient près de deux millions de vues¹⁴². Des réflexions sont actuellement en cours au SIG pour développer « stop-djihadisme ». La possibilité d'insérer des vidéos d'anciens radicaux et de victimes du terrorisme est étudiée. Des contenus visant spécifiquement à lutter contre les théories du complot pourraient aussi être mis en ligne.

Au Royaume-Uni, plusieurs initiatives intéressantes d'origine non gouvernementale ont vu le jour. La chaîne YouTube « Abdullah X » en est un exemple. Créée en février 2014, cette chaîne contient une dizaine de dessins animés où un personnage présenté comme « Abdullah X » – jeune musulman d'une banlieue britannique – s'interroge sur des thématiques comme le sens du terme « djihad », les mécanismes de propagande ou encore la portée de la liberté d'expression. Le graphisme utilisé rappelle le *street art* et le langage du personnage principal mélange des idiomes de banlieue à des citations du Coran. L'objectif est d'être le plus proche possible des jeunes potentiellement visés par les recruteurs djihadistes pour les amener à réfléchir. Si la chaîne YouTube d'Abdullah X ne donne aucune information sur l'origine de ce projet, des recherches plus poussées permettent d'apprendre qu'il a été initié par un ancien radical soutenu par le réseau de sensibilisation à la radicalisation (*radicalization awareness network*, RAN) lancé par la commission européenne en 2011¹⁴³. Ce réseau compte une dizaine de groupes de travail dont l'un – appelé RAN @ – dédié à la radicalisation sur Internet. RAN @ est co-présidé par deux think

¹³⁹ Rapport fait au nom de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, rapport n° 388 remis au Président du Sénat le 1^{er} avril 2015, p. 136.

¹⁴⁰ Entretien avec des responsables du Service d'Information du Gouvernement, mars 2015.

¹⁴¹ Nicolas Vanderbiest, « #StopDjihadisme : une communication politique plus qu'une campagne marketing », *reputatiolab.com*, 29 janvier 2015.

¹⁴² « #StopDjihadisme : la campagne du gouvernement contre le terrorisme », *SIG Lab*, février 2015.

¹⁴³ Voir notamment le document « RAN State of Play », accessible à l'adresse : <https://sportsyard.files.wordpress.com/2014/07/briefing-the-commissioner-for-plenary.pdf> consulté le 26 mai 2015.

tanks : *Google Ideas* et l'*Institute for Strategic Dialogue* (ISD). *Google Ideas* est dirigé depuis son origine (2010) par Jared Cohen – un ancien membre du *Policy Planning Staff* au Département d'Etat – qui travaille depuis de nombreuses années sur la radicalisation et le terrorisme¹⁴⁴.

L'ISD – dont le siège est à Londres – s'est lancé en 2014 dans un vaste projet de lutte contre la radicalisation qui comporte trois volets. Le premier, financé par le ministère de la sécurité publique du Canada, est un programme de prévention de la radicalisation destiné aux jeunes d'une quinzaine d'années¹⁴⁵. L'idée de départ est simple : de nombreux programmes de prévention sont proposés dans les écoles (contre la drogue, contre l'alcool, contre les maladies sexuellement transmissibles, etc.) mais rien n'existe pour faire face à la propagande radicale qui circule sur le web. Pour combler ce manque, un site web – *extremedialogue.org* – a été lancé en 2015. Il comprend des témoignages de personnes touchées par la radicalisation – notamment une mère ayant perdu son fils en Syrie – et des matériaux pédagogiques pour les enseignants. Le deuxième volet consiste à repérer des « populations vulnérables » à l'aide des réseaux sociaux pour leur envoyer des liens vers les vidéos d'« Abdullah X ». Les individus sont repérés sur Facebook en fonction de différents critères comme leur lieu de résidence – des zones d'où provient un contingent élevé de jeunes ayant rejoint l'EI sont plus particulièrement ciblées – ou leurs centres d'intérêt. Les liens vers les vidéos sont promus à l'aide d'outils commerciaux, parfois mis à disposition gracieusement par les grandes plateformes du web. D'une manière générale, notons d'ailleurs que les entreprises comme Google, Facebook ou Twitter sont bien plus enthousiastes à l'idée de promouvoir des contre-discours qu'à l'idée de supprimer de manière proactive des contenus radicaux. Enfin, le troisième volet est plus ciblé encore. Il s'agit de contacter via Facebook des personnes déjà radicalisées et de leur proposer de s'entretenir avec des anciens radicaux. Entre novembre 2014 et début mars 2015, 120 radicaux ont ainsi été contactés et 40 d'entre eux ont répondu. Pour le moment, les interactions en ligne n'ont pas basculé vers le hors ligne mais cette perspective a été envisagée en coopération avec les autorités britanniques.

En matière de contre-discours d'origine non gouvernementale, la France compte peu d'initiatives. L'association française des victimes du terrorisme (AFVT) – qui a joué un rôle central dans le groupe de travail « *Voices of Victims of Terrorism* » du RAN – diffuse des vidéos mettant en avant les témoignages de victimes d'attentats. L'accent est souvent mis sur la résilience de ces personnes, sur leur capacité à surmonter l'événement terrible qu'elles ont vécu. Dans un genre tout à fait différent, Rachid Abou Houdeyfa, imam salafiste de la mosquée Sunna de Brest, condamne vigoureusement les attentats perpétrés par la mouvance djihadiste internationale dans des vidéos mises en ligne sur sa chaîne YouTube puis relayées sur son site Internet et sur les réseaux sociaux. Entre 2011 et la mi-2015, plusieurs centaines de vidéos traitant de sujets variés ont ainsi été mises en ligne. Elles totalisent 18 millions de vues.

¹⁴⁴ Allen McDuffee, « Google Ideas think tank gathering former extremists to battle radicalization », *Washington Post*, 24 juin 2011. Voir aussi Jared Cohen et Eric Schmidt, *A nous d'écrire l'avenir*, Paris, Denoël, 2013.

¹⁴⁵ Entretien avec des membres de l'ISD, Londres, mars 2015.

Dans un prêche du 16 janvier 2015, soit quelques jours après les attentats de Paris, cet imam s'évertue à contrer les arguments théologiques utilisés par la mouvance djihadiste pour justifier ces attaques et critique les individus – nombreux parmi les djihadistes – qui cherchent à imposer leurs interprétations de versets du Coran alors que leurs connaissances de l'islam sont rudimentaires¹⁴⁶. Un contre-discours de ce type pose la question plus large de la place du salafisme quiétiste dans un dispositif de contre-radicalisation. Autrement dit, pour reprendre la question posée par Farhad Khosrokhavar : « Le fondamentalisme est-il l'antichambre de la radicalisation ou un obstacle à sa mise en œuvre ? »¹⁴⁷. Et le sociologue de poursuivre : « La réponse sans équivoque est que dans l'écrasante majorité des cas, ces types de croyance sont une barrière à la radicalisation. Mais le problème se complique lorsque quelques uns (une infime minorité) passent d'abord par ces organisations puis en sortent pour rejoindre des groupuscules beaucoup plus violents ou s'autoradicaliser. Dans ces cas, on peut présumer que le fondamentalisme a été comme un apprentissage d'une version fermée de l'islam qui s'est par la suite ancrée dans une tendance violente »¹⁴⁸.

Pour finir cette partie sur les contre-discours, notons qu'il est extrêmement difficile d'évaluer l'impact des dispositifs de contre-radicalisation. Pour ce qui est de la prévention de la radicalisation, il est impossible de savoir si un jeune se serait radicalisé s'il n'avait pas été confronté à un contre-discours. Autant les sociologues peuvent essayer d'observer un processus de radicalisation pour tenter d'en comprendre les causes, autant l'observation d'un processus de non radicalisation est irréalisable. En ce qui concerne la déradicalisation, l'état actuel de la science ne permet pas de savoir si un individu soumis à un discours censé le déradicaliser l'a effectivement conduit à renoncer à ses idées radicales. L'individu en question peut simplement dissimuler ses pensées – par exemple pour être libéré de prison. Enfin, le seul indicateur généralement avancé pour évaluer les processus de désengagement de la violence est le taux de récidive mais les statistiques fournies posent souvent problème, notamment en raison de leur source et du manque de recul¹⁴⁹. Ces difficultés à évaluer les résultats des dispositifs de contre-radicalisation ne doivent pas conduire à l'inaction. Au contraire, plus les initiatives de contre-discours seront nombreuses et variées, plus elles auront de chances de toucher des personnes susceptibles d'être embrigadées par les radicaux. A l'heure actuelle, les quelques vidéos de contre-discours produites chaque année ne font pas le poids face aux dizaines de vidéos djihadistes produites mensuellement. Les initiatives de contre-discours s'épuisent souvent rapidement, faute de financements. Les djihadistes, eux, sont extrêmement motivés et savent produire un effort sur la durée.

¹⁴⁶ Rachid Abou Houdeyfa, « Les attentats de Paris. Que dire ? Que faire ? », 16 janvier 2015, accessible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=PTOw8Ye6udc> consulté le 22 janvier 2015.

¹⁴⁷ Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2015, p. 149.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 151.

¹⁴⁹ Angel Rabasa, Stacie L. Pettyjohn, Jeremy J. Ghez et Christopher Boucek, *Deradicalizing Islamist Extremists*, Santa Monica, RAND Corporation, 2010.

Conclusion

La mouvance djihadiste internationale bénéficie grandement du web, non seulement pour diffuser sa propagande mais aussi pour distiller des orientations stratégiques et des conseils tactiques, pour recruter ou encore pour lever des fonds. Face à cette situation, la riposte mise en place par les Etats visés par les djihadistes a été lente et demeure insuffisante. Les contenus illégaux circulent encore beaucoup trop facilement sur Internet. Il faut dire que des sujets particulièrement sensibles – et qui font l'objet d'interprétations différentes selon les pays – sont en jeu comme les limites de la liberté d'expression ou le contrôle des données numériques. Les excès de surveillance révélés par Edward Snowden ont nui à la réputation du gouvernement américain et des grandes plateformes du web. Ces dernières, par une sorte d'effet boomerang, se sont montrées beaucoup plus prudentes dans leurs relations avec les pouvoirs publics. La situation est toutefois en train d'évoluer. Depuis plusieurs mois, les géants du web semblent avoir pris conscience – sous la pression de certains gouvernements et d'acteurs de la société civile – que des efforts plus importants doivent être faits pour combattre les contenus radicaux mais, pour être plus efficaces, ces efforts devraient être davantage coordonnés et la chasse aux contenus illicites devrait s'effectuer de manière proactive. Il ne s'agit pas de tomber dans les excès d'une surveillance généralisée mais de cibler – à l'aide de moyens logiciels et humains – les quelques dizaines de milliers d'individus impliqués dans la propagation des contenus djihadistes.

Le principe de proactivité étant loin d'être acquis, les signalements effectués par les internautes demeurent déterminants. Si les mécanismes de signalement mis en place par Google, Facebook ou Twitter sont désormais bien connus et largement utilisés par les internautes, les plateformes gouvernementales manquent encore de notoriété. Or, nous avons pu constater que les gestionnaires des plateformes gouvernementales sont plus au fait des lois nationales que les modérateurs des réseaux sociaux qui, eux, évaluent avant tout les contenus litigieux à l'aune des conditions générales d'utilisation du service concerné. En France, la plateforme Pharos mériterait d'être davantage connue. Elle entretient de bonnes relations de travail avec les grands acteurs du web et les signalements qui y sont envoyés ont plus de chances d'aboutir que s'ils sont adressés directement aux grands acteurs du web. En outre, le ministère de l'Intérieur peut aller plus loin qu'une demande de retrait de contenu. Il est au fait des mécanismes qui permettent de poursuivre en justice les auteurs de contenus illicites. Une piste qui pourrait être creusée pour accroître la quantité et la qualité des signalements pourrait être le développement de groupes de volontaires – des sortes de « cybervigies »

– émanant de la société civile. Une expérience pilote pourrait être menée dans le cadre du réseau de réserve citoyenne cyberdéfense¹⁵⁰.

La suppression complète des contenus djihadistes du web est illusoire. Elle n'est sans doute pas non plus souhaitable car certains contenus peuvent être des sources de renseignement précieuses. L'objectif ne doit donc pas être de rendre le web inaccessible pour les djihadistes mais de limiter la diffusion de leur propagande à un niveau acceptable et de faire en sorte qu'Internet devienne une zone dangereuse pour eux. En réalité, il l'est déjà. Auditionné à l'Assemblée nationale en 2013, le juge Marc Trévidic a affirmé qu'en matière de terrorisme djihadiste, la « presque totalité des preuves » est obtenue par la surveillance d'Internet¹⁵¹. Au-delà de la surveillance, il semblerait que certains services de renseignement et des unités militaires spécialisées dans l'action psychologique s'engagent dans des actions de contre-subversion, par exemple en créant de faux-profil de djihadistes sur les réseaux sociaux. C'est du moins ce que pense le djihadiste francophone Omar Omsen qui a expliqué, dans un message diffusé en février 2015, avoir perdu la main sur les comptes Facebook et Twitter à son nom, avant de mettre en garde « les frères et les sœurs pensant être en contact avec [lui] mais dialoguant en fait avec les services de renseignement »¹⁵². Que cette information soit fondée ou qu'il s'agisse d'une simple rumeur n'a guère d'importance : la bataille qui se livre en ligne est largement une affaire de perceptions. Plus les djihadistes auront le sentiment d'être infiltrés, plus les liens de confiance essentiels au développement de leurs réseaux s'éroderont. « La méfiance est mère de la sûreté », écrivait Jean de La Fontaine¹⁵³. Pour ce qui est de l'activité des djihadistes sur Internet, la méfiance est plutôt source de paralysie.

¹⁵⁰ Le réseau de réserve citoyenne cyberdéfense a été créé en 2012, à la suite d'une proposition faite par Jean-Marie Bockel dans un rapport du Sénat. Sur ce point, lire Jean-Marie Bockel, rapport d'information sur la cyberdéfense, enregistré à la présidence du Sénat le 18 juillet 2012, p. 95.

¹⁵¹ Audition du juge Marc Trévidic, Assemblée nationale, 14 février 2013.

¹⁵² Vidéo intitulée « Il était une fois Charlie » produite par Omar Omsen (19HH) et mise en ligne en février 2015.

¹⁵³ Jean de La Fontaine, « Le chat et un vieux rat », *Fables choisies*, premier recueil, livre III, 1668.

Références

Documents officiels

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE NOMMAGE INTERNET EN COOPERATION (AFNIC), Rapport du conseil scientifique de l'AFNIC. Conséquences du filtrage Internet par le DNS, 2013.

BOCKEL Jean-Marie, Rapport d'information sur la cybersécurité, enregistré à la présidence du Sénat le 18 juillet 2012.

COMMISSION D'ENQUETE DU SENAT SUR L'ORGANISATION ET LES MOYENS DE LA LUTTE CONTRE LES RESEAUX DJIHADISTES EN FRANCE ET EN EUROPE, Rapport n° 388 remis au Président du Sénat le 1^{er} avril 2015.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, Avis sur le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 25 septembre 2014.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, Avis sur la lutte contre les discours de haine sur Internet, 12 février 2015.

CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE, Avis n° 2014-3 sur l'article 9 du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 15 juillet 2014.

FERNANDEZ Alberto, Coordinator for the Center of Strategic Counterterrorism Communications statement before the House Foreign Affairs Subcommittee on Terrorism, Nonproliferation and Trade, 2 août 2012.

GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE, MINISTRY OF THE INTERIOR AND KINGDOM RELATIONS OF THE NETHERLANDS, « Jihadism on the Web. A breeding ground for Jihad in the modern age », 2012.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, Arrêté du 25 juillet 2013 portant application des articles L. 562-1 et suivants du code monétaire et financier, n° 174, 28 juillet 2013.

NATIONAL SECURITY COUNCIL, *National Strategy for Combating Terrorism*, Washington, D.C., Government Printing Office, septembre 2006.

10^{ème} CHAMBRE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, Jugement n° 16, 18 février 2011.

14^{ème} CHAMBRE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, Jugement n° 1, 4 mai 2012.

17^{ème} CHAMBRE CORRECTIONNELLE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, Jugement n° 27, 4 mars 2014.

Ouvrages, monographies, et chapitres

ALLISON William Thomas, *The Tet Offensive : A Brief History with Documents*, New York, Taylor and Francis, 2008.

BAUDELAIRE Charles, « Le tonneau de la Haine », *Les Fleurs du mal*, 1857.

BOUZAR Dounia, Christophe Caupenne, Sulayman Valsan, *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes*, Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam, novembre 2014.

BRONNER Gérald, *La démocratie des crédules*, Paris, PUF, 2013.

CARTER Joseph A., MAHER Shiraz et NEUMANN Peter R., « #Greenbirds: Measuring Importance and Influence in Syrian Foreign Fighters Networks », The International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence, King's College London, 2014.

COCKBURN Patrick, *The Rise of Islamic State. ISIS and the Sunni Revolution*, London, Verso, 2015.

COHEN Jared et SCHMIDT Eric, *A nous d'écrire l'avenir*, Paris, Denoël, 2013.

CONESA Pierre, *Quelle politique de contre-radicalisation en France ?*, Rapport fait pour la Fondation d'aide aux victimes du terrorisme, décembre 2014.

EL DIFRAOUI Abdelasiem, *Al Qaïda par l'image*, Paris, PUF, 2013.

FILIU Jean-Pierre, *Les neuf vies d'Al-Qaïda*, Paris, Fayard, 2009.

GUNARATNA Rohan, « The threat to the maritime domain: how real is the terrorist threat? », in Jeffrey H. Norwitz, *Armed Groups: Studies in National Security, Counterterrorism and Counterinsurgency*, US Naval War College, Washington D.C., US Government Printing Office, 2008.

HECKER Marc et RID Thomas, *War 2.0. Irregular Warfare in the Information Age*, Westport, Praeger, 2009.

HECKER Marc, VANBREMEERSCH Nicolas, DE DURAND Marguerite et SOUCHET Thibault, *Nature et conséquence des réseaux sociaux pour les forces armées*, étude réalisée pour le compte du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), septembre 2012.

HEGGHAMMER Thomas, « Abdallah Azzam, l'imam du jihad », in Gilles Kepel et Jean-Pierre Milelli (dir.), *Al Qaïda dans le texte*, Paris, PUF, 2005.

HEGGHAMMER Thomas, « Interpersonal Trust on Jihadi Internet Forums », Draft chapter to be included in Diego Gambetta (dir.), *Fight, Flight, Mimic: Identity Signaling in Armed Conflicts*, mis en ligne en février 2014 sur le site de Thomas Hegghammer.

HOBSBAWM Eric J., *L'âge des extrêmes. Le court vingtième siècle*, Bruxelles, Editions Complexe, 1994.

- KHOSROKHAVAR Farhad, *Radicalisation*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2015.
- LA FONTAINE Jean (de), « Le chat et un vieux rat », *Fables choisies*, premier recueil, livre III, 1668.
- LAWRENCE Thomas E., *Seven Pillars of Wisdom*, Londres, Bernard Shaw, 1926.
- LIA Brynjar, « Jihadi Web Media Production: Characteristics, trends, and future implications », présentation à la conférence *Check the Web* sur le thème « Monitoring, Research and Analysis of Jihadist Activities on the Internet – Ways to deal with the issue », Berlin, 26-27 février 2007.
- LIA Brynjar, *Architect of Global Jihad. The Life of Al-Qaida Strategist Abu Mus'ab al-Suri*, Londres, Hurst, 2008.
- LUIZARD Pierre-Jean, *Le piège Daech. L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire*, Paris, La Découverte, 2015.
- NASIRI Omar, *Au cœur du djihad*, Paris, Flammarion, 2006.
- POWELL Colin L. et PERSICO Joseph E., *My American Journey*, New York, Random House, 1995.
- ROGAN Hanna, « Abu Reuter and the e-Jihad », *Georgetown Journal of International Affairs*, Summer - Fall 2007.
- ROGAN Hanna, « Jihadism online. A study of how Al Qaida and radical islamist groups use the Internet for terrorist purposes », FFI Rapport, 2006.
- SALTMAN Erin Marie et WINTER Charlie, *Islamic State: The Changing Face of Modern Jihadism*, Quilliam Foundation, 2014.
- THOMAS Dominique, « Le rôle d'Internet dans la diffusion de la doctrine salafiste », in Bernard Rougier (dir.), *Qu'est-ce que le salafisme ?*, Paris, PUF, 2008.
- THOMAS Dominique, *Le Londonistan. La voix du djihad*, Paris, Michalon, 2003.
- THOMSON David, *Les Français jihadistes*, Paris, Les Arènes, 2014.
- TSE-TOUNG Mao, « Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine », in *Ecrits militaires*, Pékin, Editions en langues étrangères, 1964.
- ZELIN Aaron Y., « The State of Global Jihad Online. A Qualitative, Quantitative and Cross-Lingual Analysis », rapport de la New America Foundation, janvier 2013.

Articles de revues

- AMBLE John Curtis, « Combating Terrorism in the New Media Environment », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 35, n° 5, 2012.
- BATAL AL-SHISHANI Murad, « Taking al-Qaeda's Jihad to Facebook », *Terrorism Monitor* (The Jamestown Foundation), vol. 8, n° 5, 4 février 2010.
- BERGER J.M. et MORGAN Jonathon, « The ISIS Twitter Census. Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter », *The*

- Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, Analysis Paper, n° 20, mars 2015.
- DUCOL Benjamin, « Uncovering the French-speaking jihadisphere: An exploratory analysis », *Media, War and Conflict*, vol. 5, n°1, 2012.
- FARWELL James P., « The Media Strategy of ISIS », *Survival*, vol. 56, n°6, décembre 2014 - janvier 2015.
- FILIU Jean-Pierre, « Barbarie jihadiste et terreur médiatique », *Cités*, n° 1, 2015.
- HECKER Marc, « Le jihad en Syrie et en Irak : un défi pour la France », *La Lettre de Justice et Paix*, n° 199, février 2015.
- HUSSAIN Ghaffar et SALTMAN Erin Marie, *Jihad Trending : A Comprehensive Analysis of Online Extremism and How to Counter It*, Quilliam Foundation, 2014.
- KLAUSEN Jytte, « Tweeting the Jihad : Social Media Networks of Western Foreign Fighters in Syria and Iraq », *Studies in Conflict and Terrorism*, publié sur le site Internet de Taylor & Francis en septembre 2014.
- PRUCHA Nico et FISHER Ali, « Tweeting for the Caliphate », *CTC Sentinel*, vol. 6, n° 62, juin 2013.
- RABASA Angel, PETTYJOHN Stacie L., GHEZ Jeremy J. et BOUCEK Christopher, *Deradicalizing Islamist Extremists*, Santa Monica, RAND Corporation, 2010.
- REID Edna, « Analysis of Jihadi Extremist Groups' Videos », *Research and Technology*, vol. 11, n° 3, juillet 2009.
- ROSEN Armin, « Here's how ISIS abuses humanitarian aid », *Business Insider*, 3 février 2015.
- ROUX Olivier, « Le contenu manifestement illicite... n'est toujours pas évident », *Revue Lamy Droit de l'Immatériel*, n° 95, 2013.
- STENERSEN Anne, « The Internet: A Virtual Training Camp? », *Terrorism and Political Violence*, vol. 20, n° 2, 2008.
- TAYLOR Adam, « 200,000 dead ? Why Syria's rising death toll is so divisive », *The Washington Post*, 3 décembre 2014.
- TORRES-SORIANO Manuel R., « The Dynamics of the Creation, Evolution, and Disappearance of Terrorist Internet Forums », *International Journal of Conflict and Violence*, vol. 7, n°1, 2013.
- TORRES-SORIANO Manuel, « Between the Pen and the Sword: The Global Islamic Media Front in the West », *Terrorism and Political Violence*, vol. 24, n° 5, 2012.
- ULF Stephen, « The Voice of Caliphate Looks Beyond Iraq », *Terrorism Focus* (The Jamestown Foundation), vol. 2, n° 22, 29 novembre 2005.
- WEIMANN Gabriel, *Terror on the Internet. The New Arena, the New Challenges*, Washington D.C., USIP Press, 2006, p. 199.
- WEIMANN Gabriel, « Al Qa'ida's extensive use of the Internet », *CTC Sentinel* (Combating Terrorism Center, Westpoint), vol. 1, n° 2.

Articles de presse

- ALONSO Pierre, « Le bug du cyberjihad », *OWNI*, 28 mars 2012.
- ARTHUR Charles, « PM calls Facebook irresponsible for allowing beheading clips », *The Guardian*, 22 octobre 2013.
- BAJEKAL Naina, « ISIS Mass Beheading Video Took 6 Hours to Film and Multiple Takes », *Time*, 9 décembre 2014.
- BROOKING Emerson, « The U.S. Government Should Pay Anonymous in Bitcoin to Fight ISIS », *Foreign Policy*, 3 mars 2015.
- CASCIANI Dominic, « The battle to prosecute Babar Ahmad », *BBC*, 5 avril 2012, accessible à l'adresse : <http://www.bbc.com/news/uk-17606337> consulté le 27 avril 2015.
- CHA Ariana Eunjung, « Watchdogs Seek Out The Web's Bad Side », *Washington Post*, 25 avril 2005.
- EARLE Geoff et GOLDING Bruce, « ISIS using surveillance drones to target Syrian military », *New York Post*, 26 août 2014.
- EOLAS Maître, « Le juge et la guêpe », *Dalloz Actualité*, 28 janvier 2015.
- GARDHAM Duncan et HALL John, « Was Jordanian pilot burned alive after sick Twitter campaign among ISIS supporters to name his method of death? », *Daily Mail*, 4 février 2015.
- GEARAN Anne, « U.S. attempts to combat Islamic State propaganda », *The Washington Post*, 7 septembre 2014.
- GOLDMAN Juliana, « Fighting ISIS online a game of digital whack-a-mole », *CBS News*, 13 septembre 2014.
- GOMMES Julie, « Du wikiterroisme au cryptodjihad », *Observatoire FIC*, 5 janvier 2015.
- GUIPON Amaelle, « Qui a peur du grand méchant darknet ? », *Slate.fr*, 27 novembre 2013.
- HALL John, « ISIS propaganda, Call of Duty – style », *Daily Mail*, 12 décembre 2014.
- HECKER Marc, « Al Qaïda, la France et la décentralisation du jihad », *Ultima Ratio*, 27 octobre 2010
- HERN Alex, « ISIS threatens Twitter employees over blocked accounts », *The Guardian*, 2 mars 2015.
- JONES Sam, « Google gives UK 'super flagger' status to raise YouTube concerns », *Financial Times*, 12 mars 2014.
- KATZ Rita, « The State Department's Twitter War with ISIS is Embarrassing », *Time*, 16 septembre 2014.
- KRISTANADAJA Gurvan, « Comment Facebook m'a mis sur la voie du jihad », *Rue 89*, 21 octobre 2014.
- McDUFFEE Allen, « Google Ideas think tank gathering former extremists to battle radicalization », *Washington Post*, 24 juin 2011
- McGRATH Pat, « ASIC accidentally blocked 250,000 websites due to basic IP address misunderstanding », *Australian Broadcasting Corporation*, 28 août 2014.

- PK Jayadevan et ALAWADHI Neha, « Government blocks over 60 websites including github & sourceforge on anti-terror advisory », *The Economic Times*, 31 décembre 2014.
- PONCET Gueric, « *Charlie Hebdo* : les Anonymous attaquent des sites web djihadistes », *LePoint.fr*, 12 janvier 2015.
- PUNYANI Rahul, « Indian Government lifts ban on GitHub, Vimeo, DailyMotion and Weebly », *TheTechPortal.in*, 2 janvier 2015.
- RAWNSLEY Adam, « This Sept. 11, Will Terror Sites Get Hacked Again? », *Wired*, 9 septembre 2010.
- ROSE Steve, « The ISIS propaganda war : a hi-tech media jihad », *The Guardian*, 7 octobre 2014.
- RUELLO Alain, « Vague de cyber-attaques sans précédent en France », *Les Echos*, 15 janvier 2015.
- RUNDLE Michael, « Facebook Urged to Rethink Stance on Beheading Videos and Other Graphic Content », *Huffington Post UK*, 27 août 2014.
- SHUBERT Atika, « How ISIS controls life, from birth to foosball », *CNN*, 21 avril 2015.
- SUEBSAENG Asawin, « The State Department Is Actively Trolling Terrorists on Twitter », *Mother Jones*, 5 mars 2014.
- VANDERBIEST Nicolas, « #StopDjihadisme : une communication politique plus qu'une campagne marketing », *reputatiolab.com*, 29 janvier 2015.
- WOOD Graeme, « What ISIS Really Wants », *The Atlantic*, mars 2015.
- « #StopDjihadisme : la campagne du gouvernement contre le terrorisme », *SIG Lab*, février 2015.
- « Al Qaïda demande aux musulmans en Occident de lancer des attaques terroristes », *Associated Press*, 23 octobre 2010.
- « Bin Laden urges Pakistan holy war », *BBC*, 20 septembre 2007.

Entretiens

- Entretien avec un membre de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), ministère de l'Intérieur, Nanterre, 13 mars 2015.
- Discussion informelle avec un député proche du gouvernement, 9 mars 2015.
- Discussions informelles avec des cadres de Google et Facebook, janvier et février 2015
- Entretien avec un officier de gendarmerie spécialisé dans la lutte contre la criminalité sur Internet, mars 2015.
- Entretien avec des responsables du Service d'Information du Gouvernement, mars 2015.
- Discussion informelle avec un cadre de Facebook, décembre 2014.
- Entretien téléphonique avec Nico Prucha, 19 février 2015.

Entretien avec des membres de l'ISD, Londres, mars 2015.

Entretien avec Ali Fisher, Londres, 3 mars 2015.

Entretien avec Charlie Winter, Londres, 12 mars 2015.

Discussion avec Abdelaslem el Difraoui, 17 mars 2015.

Documents de propagande djihadiste

ASH SHAMALI Abu Jarir, « Al Qa'idah of Waziristan. A testimony from within », *Dabiq*, n° 6, décembre 2014.

OMSEN Omar (19HH), vidéo intitulée « Il était une fois Charlie », mise en ligne en février 2015.

« Le retour vers l'or et l'argent », *Dar al-Islam*, décembre 2014.

ZELIN Aaron Y., « New video message from the Islamic State : "Message to France – Wilayat Salah al Din" », *Jihadology*, 4 février 2015.

ZELIN Aaron Y., « New video message from the Islamic State : "Amputation of the Corruption with the Judgment of the Lord of Mankind #1 – Wilayat Ninawa" », *Jihadology*, 6 avril 2015.

ZELIN Aaron Y., « New video message from the Islamic State : "Aspects of Refurbishing the Streets and Paving of the Road – Wilayat Ninawa" », *Jihadology*, 9 février 2015.

ZELIN Aaron Y., « New video message from the Islamic State : "Break into the Top-Secret Federal Police in Samarra – Wilayat Salah al Din" », *Jihadology*, 16 mars 2015.

« Clamping down on sexual deviance », *Dabiq*, n° 7, février 2015.

« The burning of the murtad pilot », *Dabiq*, n° 7, février 2015.

« The currency of the Khilafah », *Dabiq*, n° 5, novembre 2014.

« The lions of tomorrow », *Dabiq*, n° 8, mars 2015.

Informations aux lecteurs

Si vous êtes intéressé (e) par d'autres publications de la collection, veuillez consulter la section « Focus Stratégique » sur le site Internet de l'Ifri :

www.ifri.org/

Les derniers numéros publiés de la collection « Focus stratégique » sont :

- Pavel Baev « [Ukraine: A Test for Russian Military Reforms](#) », *Focus stratégique*, n° 56, mai 2015.
- Olivier Schmitt « [L'union ou la force ? Les défis des opérations multinationales contemporaines](#) », *Focus stratégique*, n° 55, mars 2015.
- Joseph Henrotin, « [Des armes à tout faire ? Modularité et polyvalence des équipements militaires](#) », *Focus stratégique*, n° 54, octobre 2014.
- Antoine d'Evry, « [Les chars, un héritage intempestif ?](#) », *Focus stratégique*, n° 53, septembre 2014.
- Guillaume Garnier, « [Les chasse-trapes de la remontée en puissance, défis et écueils du redressement militaire](#) », *Focus Stratégique*, n° 52, mai 2014.
- Aline Leboeuf, « [La réforme du secteur de sécurité, entre bureaucraties et stratégies](#) », *Focus Stratégique*, n° 51, avril 2014.
- Aude-Emmanuelle Fleurant et Yannick Quéau, « [Quelles perspectives pour les industries européennes d'armements terrestres?](#) », *Focus stratégique*, n° 50, mars 2014.